

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.02 Convention de partenariat avec la commune de La Godivelle pour la gestion conservatoire de tourbières communales

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc s'est engagé à conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité (disposition 2.1.2.3), notamment par la mise en place de mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées et par une gestion exemplaire partagée. Les tourbières du Cézallier font partie des sites identifiés comme prioritaires.

La Commune de La Godivelle est propriétaire de plusieurs parcelles sur les tourbières de la Plaine Jacquot, la Coualle Basse et les Crouzeix (hors Réserve naturelle). D'une surface totale de 20 ha, ces terrains abritent une importante biodiversité (nombreuses espèces menacées).

Au-delà de leur valeur écologique, ces tourbières sont un bien commun et représentent un élément identitaire fort de la commune. Les activités pédagogiques et touristiques de la Maison des Tourbières sur le ponton de la Plaine Jacquot participent d'ailleurs depuis de nombreuses années à la reconnaissance de ce patrimoine.

Conscients des enjeux que représentent ces tourbières, les élus de La Godivelle ont manifesté leur volonté de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine naturel remarquable. La municipalité a accepté, par voie de délibération, le principe d'un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc pour l'appuyer dans la protection, la gestion conservatoire et la valorisation des tourbières communales.

Ce projet a pour ambition de créer un ensemble cohérent d'espaces naturels préservés. Il entre dans la perspective de mise en réseau des tourbières du Cézallier.

Par ailleurs, l'intégration des propriétés communales permettrait de concourir à l'atteinte des objectifs fixés par la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle et d'en faciliter la gestion. A terme, cela peut contribuer à renforcer le soutien financier de l'Etat.

Enfin, cette action participe à l'animation de la convention Etat/ Parc en contribuant à la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP).

Un projet de convention vous est soumis, les principaux engagements étant les suivants :

La Commune de La Godivelle s'engage à :

- Ne pas mener d'actions ou réaliser d'aménagements susceptibles de dégrader les milieux,
- Participer avec le soutien du Parc aux réflexions pour la définition des orientations de gestion des tourbières,
- Permettre au Parc de poursuivre les politiques d'accueil du public et de mise en valeur des tourbières communales, particulièrement sur le site de la Plaine Jacquot.

Le Syndicat mixte du Parc s'engage à :

- Agir en faveur de la conservation du patrimoine naturel des tourbières communales, en privilégiant la concertation et la conciliation des usages agricoles et touristiques,
- Participer à l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques des tourbières,
- Contribuer à la mise en valeur des tourbières communales, support d'un tourisme de nature et de découverte,
- Développer des actions de sensibilisation du public, notamment en poursuivant dans la limite de ses moyens les animations pédagogiques et de découverte sur la tourbière de la Plaine Jacquot,

Cette convention, conclue pour 10 ans, n'implique pas de contreparties financières entre les parties. Le personnel de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle sera chargé de l'animer.

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer avec la Commune de La Godivelle la convention de partenariat pour la gestion des tourbières communales.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat pour la gestion des tourbières communales avec la commune de la Godivelle.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.03 Organisation de la 6^{ème} édition du concours agricole des prairies fleuries 2015

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a organisé le 12 juin la 6^e édition du Concours agricole national des prairies fleuries, sur les parcelles concernées par le Contrat de Lacs (bassins d'alimentation des lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et des Bordes).

La remise des prix locale aura lieu à l'occasion de la foire de Brion du 22 août ou du 14 septembre. Elle permettra de récompenser deux des agriculteurs engagés :

- Un premier prix d'une valeur de 400€.
- Un prix spécial d'une valeur de 300€.

Le lauréat du premier prix représentera le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne à l'automne, lors de la remise des prix nationale qui récompensera les exploitations agricoles dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Les prix nationaux seront attribués par les organisateurs du concours. Un jury « national » se prononcera, lors du concours général, sur l'ensemble des parcelles lauréates des territoires.

Cet événement se déroulera à Paris, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Ecologie, et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

➤➤➤ **Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à reconnaître les lauréats désignés par le jury et à leur remettre les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros pour le 6^{ème} concours.**

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à reconnaître les lauréats désignés par le jury et à leur remettre les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros pour le 6^{ème} concours.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.04

Projet sur les forêts anciennes de son territoire pour la période 2016 et 2017

RAPPORT

Dans le cadre de sa charte de territoire 2013-2025, le SMPNRVA a identifié certains réservoirs de biodiversité (dont un certains nombres sont essentiellement forestiers), pour la protection et la gestion desquels des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées doivent être envisagées.

La mesure 2.1.2 de la charte « enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces », prévoit ainsi au sein des milieux forestiers, de développer leur biodiversité.

Dans son orientation 3.3 « la valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale », les éléments suivants sont mentionnés comme à mettre en œuvre :

- sensibiliser et conseiller les propriétaires et gestionnaires en matière d'enjeux écologiques et paysagers

- créer des zones de naturalité

- solliciter et encourager les propriétaires / gestionnaires de site forestiers disposant d'un patrimoine naturel remarquable en termes de biodiversité pour qu'ils analysent les enjeux du secteur concerné et appréhendent les impacts des aménagements projetés.

L'ancienneté des forêts est un des éléments importants pour la biodiversité forestière. Une forêt ancienne est définie comme ayant été continuellement boisée, quels que soient l'âge des peuplements, leur composition ou la gestion qui a été pratiquée, et ce depuis au moins 200 ans.

Le Groupement d'Intérêt Public Massif Central a lancé en 2015 un appel à projet ciblé sur les « forêts anciennes » visant à favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes qui constituera une trame forestière à l'échelle du Massif central.

L'objectif est donc de réussir à trouver une conciliation entre la gestion forestière, la mise en valeur des forêts anciennes, aussi bien par de l'animation, par la communication ou pour ce qui est de l'utilisation du bois avec la conservation de la biodiversité liée à cet écosystème.

Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose la mise en œuvre d'un projet sur les forêts anciennes de son territoire pour la période 2016 et 2017. L'objectif général est d'apporter aux propriétaires les éléments de connaissance et les pistes d'intégration à leur gestion des enjeux forêts anciennes. Il s'agit ainsi d'aller au-delà du conseil classique de gestion forestière en abordant la forêt sous divers angles afin de proposer des modes de gestion intégrant notamment l'aspect patrimonial de ces dernières. Cela constitue également un moyen de sensibiliser/former les propriétaires forestiers (notamment les petits propriétaires privés) parfois en manque de données et de perspectives pour la gestion de leur forêt.

Le projet ici présenté s'inscrit dans une stratégie plus globale multipartenaires à l'échelle du Massif Central. Il est, en effet, complémentaire de celui porté par l'IPAMAC visant à localiser plus précisément les forêts anciennes sur les territoires des PNR à l'échelle du Massif Central et du Conservatoire Botanique National du Massif Central.

La mise en œuvre de ce projet se concrétisera par :

- du temps pour un agent du SMPNRVA (estimé à environ 150 jours/an)
- des prestations d'accompagnement méthodologique et technique
- des prestations annexes (impression, courriers...).

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de l'action	Plan financement	FEDER MC	FNADT	CRA
110 000 €	Montant	55 000 €	22 000 €	33 000 €
	% de financement	50%	20%	30%

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS



Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président

→ à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération

→ à réaliser l'ensemble des démarches administratives (passation de marchés publics, recrutement...) pour la réalisation de ce projet sous réserve de l'obtention des subventions précitées en intégralité.

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération, et à réaliser l'ensemble des démarches administratives pour la réalisation de ce projet sous réserve de l'obtention des subventions précitées en intégralité.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.05

Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de l'« Artense ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2^{ème} semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

A la suite, en 2014, de l'étude sur le fonctionnement en métapopulation du Cuivré de la Bistorte sur la tourbière de Sougeat-la-Souze, nous proposons, en 2015, d'en valoriser les résultats.

Des perspectives de contrats Natura 2000 forestiers sur la forêt de Gravière sont également à développer et animer avec le propriétaire. De même, le suivi de l'étude de faisabilité de l'exploitation forestière sur Sougeat la Souze est à assurer.

Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau.

La tourbière de la Pignole est située en tête de bassin versant de la Dordogne et donne naissance à un cours d'eau qui rejoint la Tarentaine 1,8 kilomètre à l'aval. A l'exutoire de la zone humide, le ruisseau fait déjà deux mètres de large en période de hautes eaux. La surface du bassin versant de la Pignole est de 95.5 ha.

Si la richesse écologique du site est relativement bien connue (habitats naturels et espèces patrimoniales), le fonctionnement du système tourbeux reste, lui, encore méconnu.

C'est dans ce cadre, que la volonté de réaliser un diagnostic fonctionnel précis de ce système tourbeux a émergé entre les différents acteurs présents sur le site (CC Sumène-Artense, CG 15 et Parc des Volcans).

L'objectif de l'étude est de disposer des éléments de connaissance nécessaire à la compréhension du fonctionnement, de l'histoire de la tourbière de la Pignole et d'éléments permettant, si besoin, la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique. Natura 2000 a apporté un co-financement pour cette étude sur le 1^{er} semestre 2015, les résultats en seront valorisés sur le 2nd.

Autour du Lac Chauvet, des travaux sur les lignes EDF sont prévus sur cette fin d'année ; après l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la réalisation de l'évaluation d'incidence, le suivi de la mise en œuvre des travaux selon les préconisations et précautions arrêtées sera assuré.

Des opérations d'informations, d'animations et de sensibilisations spécifiques à l'Artense sont également envisagées sur ce 2nd semestre.

Ainsi, la coordination avec l'ENS de La Pignole, l'ENS de la Tourbière de Jouvion, sur Crespy-Greloux avec le CEN Auvergne et avec le projet de Contrat Milieux Aquatiques sur le bassin Tarentaine-Chauvet-Crégut est assurée pour que l'ensemble des enjeux soient pris en compte dans toutes les procédures.

des enjeux soient pris en compte dans toutes les procédures.
Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 12 jours de chargés de mission et 1 jour de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	2 194,71 €	2 523,92 € (100%)	1 261,96 € (50%)	1 261,96 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	329,21 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.06

Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de la « Chaîne des Puys ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

La problématique majeure du site étant le maintien dans un bon état de conservation de la mosaïque des milieux ouverts herbacés et sa gestion et les relations avec les éleveurs sont importants. Pour mieux caractériser cet état de conservation en Chaîne des Puys, une étude a été menée en 2013 par les Herbiers Universitaires. Il est nécessaire d'organiser en 2015, un atelier de concertation et de travail avec les différentes personnes en charge du conseil ou de l'accompagnement auprès des agriculteurs. Nous proposons également de tester et vulgariser ses résultats sur l'ensemble des estives engagées en MAEC afin de disposer d'un état zéro avec l'appui d'un stage de longue durée, affecté à cette mission. De plus, afin d'internaliser pour les années futures la réalisation des phases de terrain, il est proposé de réaliser en 2015 une formation à l'ensemble du protocole et outils nécessaires auprès des agents du Parc des Volcans d'Auvergne et du stagiaire qui travaillera sur cette thématique. Un projet de PAEC sera également rédigé afin de répondre à l'appel à projet 2015.

Pour favoriser les milieux ouverts et gagner sur les landes ou les boisements sans grande valeur écologique, il est nécessaire dans un 1^{er} temps de maîtriser le foncier. Un projet a vu le jour depuis quelques temps à Ceyssat et devrait s'accélérer en 2015 avec la création d'une ASL (constituée des propriétaires et d'un groupement d'exploitants volontaires) qu'il convient de suivre et accompagner. De même, l'ONF a un projet d'exploitation important sur Jûmes Coquilles où des travaux de restauration de sentier auront lieu en 2015.

L'enjeu principal en termes d'activités économiques de ce site est la conciliation des usages par la maîtrise de la fréquentation : c'est la principale mission des gardes-nature affectés à ce site dont Natura 2000 contribue au financement.

Enfin, l'un des enjeux naturalistes les plus importants de ce site est liée à la présence d'une grande diversité de Chauve-Souris ; en parallèle de plusieurs études pour mieux comprendre leur utilisation du site et favoriser leur présence et leur conservation, un programme d'animations auprès des scolaires et du grand public des communes concernées a été engagé il y a 3 ans. Cette fin d'année 2015 en constitue l'ultime étape afin que tous les secteurs concernés aient pu bénéficier de cette sensibilisation.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 13 jours de chargés de mission et 50 jours de gardes nature.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-06-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Prestation d'animation sur les Chauves-Souris	1 500 € TTC	12 048,08 € (100%)	6 024,04 € (50%)	6 024,04 € (50%)
	Frais de personnel	9 172,25 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	1 375,84 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.07

Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAE arrivent en fin de contractualisation en 2015 et 2016 sur le site du Cézallier. Nous prévoyons en 2015, un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées. L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEc en septembre 2015 en cohérence et coordination avec le Contrat des Lacs de la tête de bassin versant de la couze Pavin, la RNN des Sagnes de la Godivelle et les Contrats sur les Couzes Pavin et Chambon.

De même que l'animation auprès des agriculteurs (incluant le montage d'un projet sur le bassin versant du Lac d'en haut) devrait être importante cette année 2015, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus du site.

Suite au diagnostic fonctionnel réalisé sur Vassivière, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs est à conduire avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 12 jours de chargés de mission et 1 jour de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	2 249,43 €	2 586,84 € (100%)	1 293,42 € (50%)	1 293,42 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	337,41 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.08

Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Programmation 1^{er} semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 4 décembre 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

2 gros projets alimentent principalement l'année 2015 : le futur PAEC et un projet pédagogique « biodiversité » visant la découverte et la sensibilisation des espèces et des milieux naturels par les enfants des écoles des sites Natura 2000. Le projet pédagogique se poursuit cette fin d'année hors financement Natura 2000.

Les MAEt sont arrivées en fin de contractualisation en 2013 (pour les premières) sur le site du Massif cantalien (pas de MAEt sur la ZPS). L'objectif est de déposer une réponse à l'appel à projet PAEC en septembre 2015.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et la sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts du Cantal)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique (suivis d'espèces, notamment Oiseaux)
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phase de vérification terrain par les gardes nature.

Ces missions des gardes nature se font en coordination avec le Syndicat mixte du Puy Mary qui a la maîtrise d'ouvrage de plusieurs gros chantiers mais ne dispose pas d'équipe technique.

Nombreuses également sont les missions d'animations et de sensibilisation assurées sur ce site durant la belle saison et à destination de divers publics.

La charge de travail pour assurer cette animation du 1^{er} semestre 2015 est ainsi évaluée à 25 jours de chargés de mission, 100 jours de Gardes Nature et 1 jour de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Frais de personnel	18 046,20 €	20 753,13 € (100%)	10 376,57 € (50%)	10 376,57 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	2 706,93 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-09-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.09

Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2014 et 2015 sur le site des Monts Dore. Nous prévoyons en 2015, une caractérisation et un bilan de l'état de conservation des habitats sur la RNN de Chastreix Sancy. L'objectif sera de répondre à l'appel à candidature pour les PAEC en septembre 2015 en cohérence et coordination avec les RNN et les porteurs de contrats territoriaux liés à l'eau (Couzes Pavin et Chambon, Sources de la Dordogne et projet « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouille).

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et la sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phase de vérification terrain par les gardes nature.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 20 jours de chargés de mission, 100 jours de Gardes Nature et 1 jour de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	16 335,75 €	18 786,11 € (100%)	9 393,06 € (50%)	9 393,06 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	2 450,36 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- . d'approuver ce programme opérationnel
- . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-09-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', with a horizontal line underneath it.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-10-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.10

Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –
Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Tourbières du Nord Est Cantalien ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC arrivent en fin de contractualisation en 2014 sur le site des Tourbières du Nord Est Cantalien. Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées et un échange avec les 12 exploitations concernées ont été menés en 2014 afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. 2015 est marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

Les tourbières, 1^{er} enjeu de ce site, font l'objet de demandes de valorisation et de préservation dans un bon état de conservation par les élus des communes de plusieurs d'entre elles : plateau de Chastel sur Murat, le Jolan et Greil-Rascoupet.

Dans le 1^{er} cas, il s'agit également d'un ENS pour lequel la Communauté de communes est demandeuse d'une expertise écologique et d'un suivi de travaux à réaliser. Il s'agit de s'assurer de la cohérence de l'ensemble au regard de Natura 2000 et de la Directive Habitats.

Pour le Jolan, le constat de l'insuffisance de la médiation assurée dans le cadre de Natura 2000 pour atteindre un bon état de conservation de la tourbière est partagé par les acteurs (Elus, Région, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, SMPNRVA). Il est donc proposé la création d'une RNR pour assoir sur du réglementaire, une gestion visant les objectifs de Natura 2000 pour ce joyau du patrimoine naturel auvergnat.

Pour l'entité de Greil-Rascoupet, la situation est différente, il s'agit d'une tourbière exploitée dont l'exploitant a épuisé la ressource autorisée par Arrêté préfectoral. Le travail proposé (sous forme de prestation) a pour but d'établir si une réhabilitation adaptée peut permettre de remettre en place une turfigènèse, dans ce qui est aujourd'hui le fond de carrière de tourbe de Greil-Rascoupet.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 15 jours de chargés de mission et 1 jour de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-10-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 TNE	Prestation sur Greil-Rascoupet	4 380 € TTC	7 531,92 € (100%)	3 765,96 € (50%)	3 765,96 € (50%)
	Frais de personnel	2 740,80 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	411,12 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-11-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.11

Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 2nd semestre 2015

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagnes ».

Le programme d'actions envisagé pour le 2nd^e semestre 2015 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les MAEC sont arrivées en fin de contractualisation en 2014 sur le site des Zones Humides de Riom es Montagnes. Un bilan de l'état de conservation de certains habitats concernés par les surfaces contractualisées et un échange avec les 8 exploitations concernées ont été menés en 2014 afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. 2015 est marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

Dans tous les cas, les diagnostics vis-à-vis des mises en défens de zones humides sensibles seront effectués. Une animation approfondie avec les acteurs forestiers du site sera également préparée au cours de cette année.

Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfigénèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau. Les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe nécessiteraient ce type de diagnostic, reporté à 2016 pour le moment.

De même que l'animation auprès des agriculteurs est importante cette année 2015, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus et habitants du site.

La charge de travail pour assurer cette animation du 2nd semestre 2015 est ainsi évaluée à 19 jours de chargés de mission et 1 jour de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2015	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1060 ZH RIOM	Frais de personnel	3 509,59 €	4 036,03 € (100%)	2 018,01 € (50%)	2 018,01 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	526,44 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > . d'approuver ce programme opérationnel
- > . d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-11-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', with a horizontal line underneath.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-12-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.12

Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de l'« Artense ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC. La restitution du travail de diagnostic fonctionnel mené sur la tourbière de la Pignole est prévue auprès de la CC Sumène-Artense, du CD 15 et du SMPNRVA dans l'objectif d'aider à la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique.
- Les habitats agro-pastoraux : la construction du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) en coordination avec le projet de Contrat Milieux Aquatiques Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastiouille et en concertation avec les agriculteurs et la profession agricole.
- Les suivis des contrats Natura 2000 forestiers en cours sur la tourbière de Sougeat-la-Souze et en projet sur la forêt de Gravière.

De plus, un état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivis face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Luronium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

Des opérations d'informations, d'animations et de sensibilisations spécifiques à l'Artense sont envisagées comme chaque année.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 25 jours de chargés de mission et 5 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-12-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1039 ARTENSE	Frais de personnel	5 438,25 €	8 286,49 € (100%)	4 143,24 € (50%)	4 143,24 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	815,74 €			
	Prestation du CBNMC sur le <i>Luronium natans</i>	2 032,50 € TTC			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-12-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-13-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.13 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB de la « Chaîne des Puys ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les habitats agro-pastoraux : l'évaluation de l'état de conservation de ces milieux en 2015 et la construction du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) cette même année verront une formalisation concrète en 2016 avec l'animation de la contractualisation des MAEC (sous réserve de la validation par l'autorité de gestion).

L'enjeu principal en termes d'activités économiques de ce site est la conciliation des usages par la maîtrise de la fréquentation : c'est la principale mission des gardes-nature affectés à ce site dont Natura 2000 contribue au financement. La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Pour favoriser les milieux ouverts et gagner sur les landes ou les boisements sans grande valeur écologique et favoriser des milieux forestiers d'intérêt écologique, un suivi du troupeau mobile gardé sur le site Natura 2000 est nécessaire et tout comme l'accompagnement du projet création d'une ASL (constituée des propriétaires et d'un groupement d'exploitants volontaires) afin de maîtriser le foncier à Ceyssat.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission, 70 jours de gardes nature et 2 jours de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Frais de personnel	15 822,52 €	18 195,90 € (100%)	9 097,95 € (50%)	9 097,95 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	2 373,38 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Accusé de réception en préfecture
N° 201513 DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

Partenaires financiers et à signer les conventions à

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Garde', with a large, stylized initial 'R'.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-14-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.14 Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 17 janvier 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du « Cézallier ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 2 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC. La réalisation d'un diagnostic fonctionnel sur la tourbière de la Plaine Jacquot est prévue dans l'objectif d'aider à la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique. Natura 2000 contribue au financement de cette prestation. Suite au diagnostic fonctionnel réalisé sur Vassivière, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs est à conduire avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi.
- Les habitats agro-pastoraux : l'évaluation de l'état de conservation de ces milieux en 2015 et la construction du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) cette même année verront une formalisation concrète en 2016 avec l'animation de la contractualisation des MAEC (sous réserve de la validation par l'autorité de gestion).

De plus, un état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivis face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Luronium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission et 5 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-14-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1040 CEZALLIER	Frais de personnel	6 423,15 €	14 219,12 € (100%)	7 109,56 € (50%)	7 109,56 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	963,47 €			
	Prestation sur le diagnostic fonctionnel de la Plaine Jacquot	4 800 € TTC			
	Prestation du CBNMC sur le <i>Luronium natans</i>	2 032,50 € TTC			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-14-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-15-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.15 Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de deux conventions triennales avec l'Etat (du 4 décembre 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

2016 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs, sous réserve de la validation par l'autorité de gestion) pour la contractualisation des MAEC.

Tout comme beaucoup d'oiseaux inféodés aux milieux forestiers sont suivis dans le cadre de la ZPS, 2016 verra un travail spécifique réalisé sur les Indices de Biodiversité Potentielle sur des secteurs pré-ciblés des forêts du Massif cantalien en vue d'une animation et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts du Cantal)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique (suivis d'espèces, notamment Oiseaux)
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature.

Ces missions des gardes nature se font en coordination avec le Syndicat mixte du Puy Mary qui a la maîtrise d'ouvrage de plusieurs gros chantiers mais ne dispose pas d'équipe technique.

Nombreuses également sont les missions d'animations et de sensibilisation assurées sur ce site durant la belle saison et à destination de divers publics.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 42 jours de chargés de mission, 260 jours de Gardes Nature et 5 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-15-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Frais de personnel	44 805,11 €	51 525,88 € (100%)	25 762,94 € (50%)	25 762,94 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	6 720,77 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-15-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-16-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.16

Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 13 janvier 2015), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Les habitats agro-pastoraux : une caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de ces milieux a été conduite en 2015 sur la RNN de Chastreix-Sancy et nous proposons de l'étendre à l'ensemble du site (sous forme d'un stage co-encadré par le CBN MC – Conservatoire Botanique National du Massif Central) en lien avec l'animation de la contractualisation des MAEC (sous réserve de la validation par l'autorité de gestion).

Un gros travail expérimental sera également conduit sur les habitats forestiers en lien avec le CBN MC : il s'agit de tester l'ensemencement artificiel de la Buxbaumie verte, *Buxbaumia viridis* (une mousse inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats). En effet, cette mousse connaît un faible pouvoir d'expansion même lorsque des habitats favorables sont présents, ce qui est le cas dans les Monts Dore. L'expérimentation apportera des réponses plus globales en termes de gestion conservatoire et d'adaptation de pratiques. L'espèce étant protégée au niveau national, cette expérimentation devra être validée par les autorités compétentes.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 35 jours de chargés de mission, 200 jours de Gardes Nature et 5 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-16-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	36 595,05 €	46 824,31 € (100%)	23 412,15 € (50%)	23 412,15 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	5 489,26 €			
	Frais de stage	1 000 €			
	Expérimentation Buxbaumie verte	3740 € TTC			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail
- d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir, à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-16-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-17-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.17

Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –
Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Tourbières du Nord Est Cantalien ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 2 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC. L'inscription des résultats du diagnostic fonctionnel réalisé sur la tourbière de Greil-Rascoupet en 2015 dans le projet de réhabilitation de cette tourbière qui a été exploitée et dont l'exploitant a épuisé la ressource autorisée par Arrêté préfectoral.
- Les habitats agro-pastoraux : 2016 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) pour la 2^{ème} et dernière année puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

De plus, un état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivis face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Luronium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

La charge de travail pour assurer cette animation 2016 est ainsi évaluée à 30 jours de chargés de mission et 4 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-17-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 TNE	Prestation du CBNMC sur le <i>Luronium natans</i>	2 032,50 € TTC	9 419,12 € (100%)	4 709,56 € (50%)	4 709,56 € (50%)
	Frais de personnel	6 423,15 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	963,47 €			

➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-17-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-18-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.18 Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagnes ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2016 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2016 sera marquée par 2 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les tourbières : après une implication forte (et qui continue bien sûr) sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, nous souhaiterions axer cette évaluation en 2016 sur les habitats tourbeux. Le guide national produit par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et auquel participe grandement le CBN MC (Conservatoire Botanique National du Massif Central) doit être publié d'ici la fin de l'année 2015, le SMPNRVA sera donc en pointe en testant sa mise en application dès 2016 avec l'appui méthodologique du CBNMC. Afin de garantir une gestion efficace, voire une remise en état fonctionnelle, de certaines tourbières identifiées pour leur intérêt au regard des enjeux eau et biodiversité, la réalisation d'un diagnostic fonctionnel est indispensable. En effet, elle constitue un préalable à la mise en œuvre de tout programme d'actions, dont les grands objectifs seront les suivants : stopper les phénomènes érosifs, maintenir ou favoriser la turfignèse, maintenir ou restaurer l'oligotrophie et préserver la ressource en eau. Les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe feront l'objet d'un diagnostic de ce type en 2016 avec une participation financière de Natura 2000 pour la prestation afférente.
- Les habitats agro-pastoraux : 2016 sera marquée par l'animation collective et individuelle (cette dernière étant financée par ailleurs) pour la 2^{ème} et dernière année puisque le projet de PAEC déposé en septembre 2014 a été accepté et validé par l'autorité de gestion (courrier daté du 17 avril 2015).

De plus, un état des lieux des populations de *Luronium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est envisagé sur quatre sites Natura 2000 (Cézallier, Artense, Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes et Tourbières du nord-est cantalien), afin d'identifier les menaces pesant sur les populations et de proposer des mesures de gestion et de suivis face à ces menaces. Sur ces territoires, 22 populations de *Luronium natans* sont citées (Cézallier (16), Artense (16), Zones humides de la région de Riom-es-Montagnes (9) et Tourbières du nord est cantalien (7)) et devront être actualisées. Par ailleurs, sur 30 sous-secteurs l'espèce n'est pas citée mais elle est potentielle. Un travail de priorisation sera conduit pour permettre une actualisation des données satisfaisante au regard des enjeux de chaque site.

De même que l'animation auprès des agriculteurs est importante cette année 2016, nous souhaitons également accentuer l'information et la sensibilisation auprès des élus et habitants du site, avec notamment, le montage d'un projet pédagogique destiné aux enfants du secteur.

La charge de travail pour assurer cette animation 2015-2016 est évaluée à 30 jours de chargés de mission et 4 jours de coordination.

Accusé de réception en préfecture
2015-06-24 10:16:00
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2016	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1060 ZH RIOM	Prestation du CBNMC sur le <i>Luronium natans</i>	2 032,50 € TTC	12 490,74 € (100%)	6 245,37 € (50%)	6 245,37 € (50%)
	Prestation pour le diagnostic fonctionnel de la tourbière des Sagnes de Grande Combe	3280 € TTC			
	Frais de personnel	6 241,95 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	936,29 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir
- > d'autoriser le Président à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondant

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, signer les conventions à venir et à lancer et signer les marchés à procédure adaptée correspondants.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-18-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-10-2015-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.19

MAPA 2015PA03 : Restauration du sentier sud-est du Puy de Sancy (Commune de Chambon/lac).

RAPPORT

La restauration du sentier accédant au sommet du Puy du Sancy par le versant sud-est est prévue pour cet été 2015. Cet emblématique sentier, long de 460 m, de très fort dénivelé, très érodé, est fréquenté par environ 60 000 visiteurs par été. La restauration envisagée permettra de réhabiliter un paysage et des milieux naturels de qualité, tout en assurant confort et sécurité pour les visiteurs. L'aspect naturel et montagnard du sentier sera préservé. Les travaux ont pour objet de canaliser les randonneurs, gérer l'écoulement des eaux et de stabiliser les zones d'érosion.

Au cours de la réunion du bureau du 6 novembre 2014, vous vous êtes prononcés favorablement à la réalisation des travaux ci-dessus. L'enveloppe financière s'élève à 110 000 € HT.

- fonds européens, 60%, 66000 € HT
- conseil régional Auvergne, 15%, 16500 € HT
- conseil général du Puy-de-Dôme, 15%, 16500 € HT
- communauté de communes du Massif du Sancy, 10%, 11000 € HT.

Une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée a été lancée. Ce marché comporte 2 lots :

- lot 1 : Travaux de restauration du sentier,
- lot 2 : Transport du matériel par hélicoptage.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 30 avril 2014.

A la date limite du 1^{er} juin 2015, trois propositions ont été reçues pour chacun des lots.

Analyse des offres :

Ces propositions ont été analysées par une commission technique composée d'agents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- valeur technique : 60 % (Conditions de réalisation du marché ; intégration de la sensibilité du site et expérience dans ce type de réalisation ; matériel utilisé)
- coût des prestations : 40 %

A la suite de cette analyse, des précisions techniques ont été demandées par mail à chacun des candidats au lot 1.

Ci-après les tableaux de classement :

Annexe 1 : Analyse des propositions pour le lot 1.

Annexe 2 : Analyse des propositions pour le lot 2.

- **Au vu de ces tableaux d'analyses des offres, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec :**
- **concernant le lot 1 : la société GECO INGENIERIE (30290 Laudun L'Ardoise) pour un montant de 88 455,00 € HT soit 106 146,00 € TTC.**
 - **concernant le lot 2 : la société HELICOPTERES DE FRANCE (38420 Domène) pour un montant de 8 900,00 € HT soit 10 680,00 € TTC.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-10-2015-19-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer le marché avec les sociétés GEGO INGENIERIE pour le lot n°1 et HELICOPTERES DE France pour le lot n°2.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT



R.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-11-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

11

BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES

11.2015.01

Assistance scientifique pour l'étude de la libellule Agrion à lunules

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé dans un programme d'étude sur l'Agrion à lunules, une libellule rare exclusivement présente dans le Massif central et dont la préservation est considérée comme prioritaire au niveau national.

Ce projet bénéficie de financements des Agences de l'Eau et du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 15 000 €.

La campagne d'étude en 2015 porte sur les points suivants :

- > étudier les échanges biologiques (déplacements de libellules) entre sites par la méthode capture-marquage-recapture (CMR),
- > préciser l'écologie de l'espèce, notamment les distances de dispersion, la taille et l'état de santé des populations,
- > analyser l'agencement spatial des stations en rapport avec les structures paysagères,

Afin d'aider à la mise en œuvre de cette action, il nous est possible de bénéficier de l'appui scientifique d'un chercheur en écologie rattaché à l'INRA de Rennes. Cette personne travaille sur le rôle des continuités écologiques dans le maintien des populations de libellules et peut mettre en avant de solides références dans l'étude de la dispersion au sein de la trame verte et bleue.

Cette collaboration apporte une caution scientifique aux travaux réalisés par l'équipe du Syndicat mixte du Parc et a de nombreux avantages :

- > expertise sur le travail d'inventaire en cours,
- > apport de connaissances, notamment en bio-statistique et génétique,
- > appui méthodologique pour l'analyse des données.

La personne serait rémunérée à la vacation sur la base de 175,00 € bruts par intervention dans la limite de 10 interventions.

Les frais de déplacements occasionnés par cette mission seraient pris en charge par le Parc.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager cette démarche.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à engager cette démarche.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-11-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-13-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13 **LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**
13.2015.02 Convention d'animation estivale « Maison des Tourbières et du Cézallier »

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans assure pour le compte du Syndicat mixte de découverte des Tourbières et du Cézallier la gestion des animations pédagogiques à la Maison des Tourbières et sur le site de la Plaine Jacquot (Saint Alyre-ès-Montagne, La Godivelle).

Le Syndicat mixte du Parc fait appel à un vacataire pour la conduite de ces animations en juillet-août, 3 après-midi par semaine. Ces prestations sont assurées depuis plusieurs années par Teddy DAVID gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » basée à Saint Alyre-ès-Montagne. Sa proximité géographique, ses compétences et son expérience sur le site lui permettent d'être opérationnel et de répondre aux différentes attentes des publics.

Le Syndicat mixte du Parc met à disposition les moyens matériels et pédagogiques. La promotion, la gestion des réservations et la billetterie sont assurées par le personnel de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle.

La rémunération de l'animateur est basée sur les tarifs vacation en vigueur au Parc, multipliée par le nombre d'animations réalisées dans la saison.

Le montant des vacances représente sur la saison une enveloppe de 4000 €, supportée par le budget principal du Syndicat mixte du Parc.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'animation 2015 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle », selon le modèle de convention ci-joint.**

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention d'animation 2015 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID.

Nombre de voix exprimées : 134 /200
Pour : 134
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-13-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-13-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2015.03 Animation du PAEC Tourbières et Zones Humides du Nord Cantal – Programmations 2015 et 2016

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre des conventions triennales avec l'Etat (du 04 mars 2014), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre des DOCOB des « Zones Humides de la région de Riom es Montagnes » et « Tourbières du Nord Est Cantalien ».

Dans le cadre de l'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000), le SMPNRVA a rédigé en 2014 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en septembre. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture du Cantal.

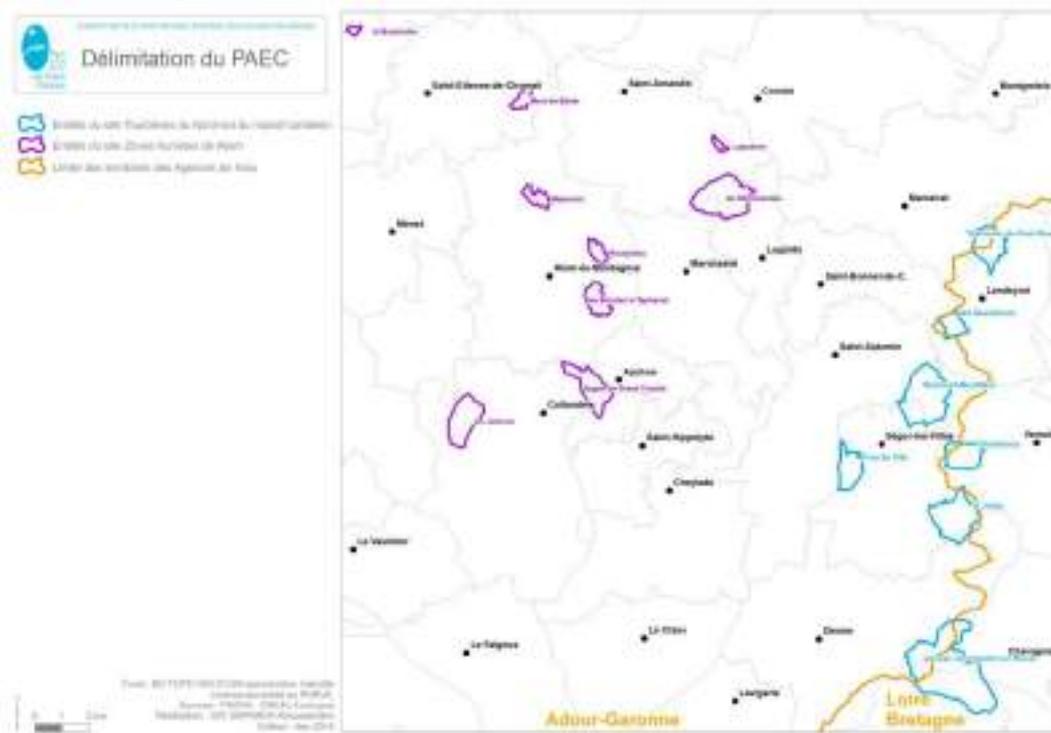
Ce PAEC a été présenté en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique le 15 janvier 2015 et validé par courrier du 17 avril 2015.

Il permet d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques avant le 9 juin 2015, puis avant le 15 mai 2016.

Ce PAEC s'est appuyé sur un bilan des MAEC précédemment contractualisées auprès des 20 agriculteurs concernés et d'une évaluation de l'état de conservation des milieux naturels qui constituent les prairies humides et les prairies de fauche (enjeux prioritaires).

Ainsi, le territoire agro-environnemental correspond au périmètre des sites Natura 2000 FR 830 1060 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » (ZHR) et FR 830 1056 « Tourbières et zones humides du nord-est du Massif Cantalien » (TNE), soit une superficie de 2 295 ha répartie sur 16 entités (carte 1). Il englobe des tourbières et leur bassin versant sur 15 communes : Antignac, Aponon, Collandres, Lugarde, Marchastel, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil, Chastel-sur-Murat, Chavagnac, Diennes, Landeyrat, Saint-Saturnin, Ségur-les-Villas et Vernols.

Seules les surfaces agricoles situées sur ce territoire sont éligibles aux MAEC qui y sont proposées.



Carte 1 : Le territoire agro-environnemental

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-13-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

En résumé, ce territoire est identifié comme une zone d'action prioritaire à enjeu de biodiversité au titre de sa désignation dans le réseau Natura 2000. Situé en tête des bassins versants, il présente un enjeu fort pour la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et en raison des nombreuses tourbières et prairies du site, un enjeu fort pour la séquestration du carbone.

Le site Natura 2000 « Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » est caractérisé par la présence de 15 habitats d'intérêt communautaire (sur 46 habitats inventoriés). Le site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du nord-est du Massif Cantalien » est caractérisé par la présence de 9 habitats d'intérêt communautaire (sur 32 habitats inventoriés). Au total, 9 habitats naturels d'intérêt communautaire sont situés pour partie en zone agricole et couvrent près de 950,8ha sur le territoire, soit environ 41% de la surface totale du territoire agro-environnemental. Ils correspondent à des milieux ouverts (prairies, pâtures, estives, landes), des tourbières et zones humides.

La Surface Agricole Utile représente 1641 ha soit 71% de la superficie du territoire agro-environnemental. La surface agricole se compose principalement de prairies permanentes, on retrouve à la marge quelques prairies temporaires et landes. L'agriculture du site est principalement tournée vers l'élevage bovin en système allaitant (veau + mère ou génisse) ou mixte, plus rarement exclusivement laitier. Les modes d'exploitation identifiés, relativement stables puisque intimement liés à la position topographique des parcelles et à la fertilité des sols, sont les suivants :

- ⇒ Les pâtures d'altitude ou estives, pâturés de fin mai à début octobre ;
- ⇒ Les prés de fauche, concentrés sur les secteurs à une altitude plus basse à proximité des sièges des exploitations agricoles, peuvent être pâturés précocement lors de la mise à l'herbe des troupeaux (déprimage), ou tardivement pour le regain. Ils sont fauchés une à deux fois par ans, la première fauche ayant lieu la deuxième quinzaine de juin ;
- ⇒ Les parcelles uniquement pâturées (notamment les prairies humides), situées à basse altitude, sont utilisées sur toute la saison de pâturage de mi-avril à fin octobre (et plus rarement, pâturage équin en hiver).

Les principales problématiques auxquelles ce projet répond sont les suivantes :

- ⇒ Les zones humides sont particulièrement sensibles à toute modification hydrique (drainage, plantation...), mécanique (piétinement par le bétail) ou chimique (chaulage, fertilisation). Au-delà des espèces spécifiques inféodées à ce type d'habitats, les zones humides jouent un rôle fonctionnel sur la régulation hydrologique et ont un impact favorable sur la qualité de l'eau. Localement, leur sur-piétinement peut entraîner la dégradation de la végétation caractéristique et de la couche superficielle du sol par écrasement, et s'accompagner d'un abrutissement conséquent par rapport à la taille des habitats et leur capacité d'auto-régénération. Dans certains cas, le pâturage voire la fauche sont intéressants pour maintenir les habitats humides et espèces liées. Les mesures proposées encouragent l'adaptation du chargement et le retard de pâturage en fonction de la sensibilité des habitats naturels humides, ou leur mise en défens ainsi que le maintien du niveau de l'eau (absence de drainage, boisement).
- ⇒ Certains exploitants pratiquent une fauche précoce sur les prairies afin de constituer un stock fourrager important de qualité et de limiter au maximum les dépenses pour l'achat d'aliments. Cette pratique a pour double conséquence écologique de mettre en péril certaines espèces et de pénaliser les espèces végétales tardives qui n'ont pas le temps de réaliser l'intégralité de leur cycle reproductif. La richesse floristique s'en trouve amoindrie, l'entomofaune butineuse également. Les mesures proposées encouragent l'amélioration des pratiques de déprimage et de fauche.
- ⇒ La fertilisation et le chaulage des bassins versants, par lessivage, ont des impacts plus ou moins forts et durables sur les propriétés physico-chimiques du sol et de l'eau, avec une incidence significative sur la composition du cortège floristique, pouvant entraîner une perte de typicité des habitats humides d'intérêt communautaire, en particulier des tourbières (perte de fonctionnalité). Cette perturbation peut également se répercuter sur les espèces liées à ces milieux. Par ailleurs, une fertilisation importante est source d'eutrophisation des eaux. Les mesures proposées encouragent l'amélioration des pratiques de fertilisation et de chaulage, sur l'ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces en général.
- ⇒ Sur les secteurs d'estives, la gestion du pâturage est parfois à améliorer en intégrant au mieux les différents habitats et espèces présents. Parfois certains secteurs sont délaissés au profit d'autres qui peuvent alors être surpâturés. Les secteurs d'estives présentent une mosaïque de milieux imbriqués (prairies d'altitude, pelouse, landes, zones humides, tourbières...). Les mesures proposées encouragent une adaptation des pratiques de gestion pastorale sur l'ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces en général
- ⇒ Le lien entre qualité fourragère et écologique des prairies doit être affirmé. La présence d'une diversité de prairies sur un territoire et une exploitation permet une souplesse d'exploitation. La richesse floristique des prairies est gage de qualité pour les produits qui en sont issus (exemple

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

des fromages). Les mesures proposées visent à reconnaître et valoriser les pratiques agricoles vertueuses.

Voici la liste des mesures qui ont été validées et dont le cahier des charges est imposé au niveau national avec des ajustements locaux négociés avec les agriculteurs des sites.

Type de couvert	Objectifs de la mesure	Combinaisons d'engagements unitaires	Montant (€/ha/an ou €/ml/an)	Financement
Estives	Maintenir une activité pastorale garante de la mosaïque d'habitats diversifiés	HERBE09	75,44 €/ha/an	État - Europe
Estives	Maintenir une activité pastorale garante de la mosaïque d'habitats diversifiés et contenir l'extension des ligneux	HERBE09 + OUVERT02	113,61 €/ha/an	État - Europe
Prairies de fauche	Limiter le ruissellement des intrants vers les zones humides et tourbières	HERBE03	48,94 €/ha/an	État - Europe
Prairies de fauche	Préserver la diversité floristique des prairies par la mise en place d'une fauche tardive	HERBE06	120,86 (€/ha/an	État - Europe
Prairies et pelouses	Préserver les prairies permanentes à flore diversifiée	HERBE07	66,01 €/ha/an	État - Europe
Prairies et pelouses	Mettre en place des zones refuges afin de protéger la faune et la flore prairiales en bordure de zones humides et tourbières	LINEA08	0,49 € / mètre linéaire / an	État - Europe
Tourbières et zones humides	Adapter les pratiques de pâturage et de fertilisation pour préserver les zones humides et tourbières	HERBE03 + HERBE04	83,72 €/ha/an	État - Europe
Tourbières et zones humides	Adapter les pratiques de pâturage (en été et hiver) et de fertilisation pour préserver les zones humides et tourbières	HERBE03 + HERBE04 + HERBE11	138,58 €/ha/an	État - Europe

Ce PAEC vise la contractualisation de **30 agriculteurs** (soit 10 de plus qu'à la précédente procédure) pour **une surface de 738 ha** (81 ha de plus qu'à la précédente procédure) en 2 ans (2015 et 2016) pour un montant accordé par l'autorité de gestion (le Conseil Régional d'Auvergne pour le FEADER + l'ETAT pour Natura 2000) de **297 000€** (pour les 5 années de contrats).

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (animation collective auprès de tous les agriculteurs, animation individuelle auprès des volontaires, animation des mesures complémentaires), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, la charge de travail est estimée ainsi :

dépendances prévisionnelles	2015				2016				2016 à 2021			
	ingénierie SMPNRVA		prestation CA 15		ingénierie SMPNRVA		prestation CA 15		ingénierie SMPNRVA		prestation CA 15	
animation collective de la contractualisation (préparation des documents administratifs, organisation des réunions d'informations)	5 jrs	750 €	2 jrs	952 €	3 jrs	450 €	1 jr	476 €	2 jrs/an	300 €	1jr/an	476 €
animation individuelle auprès des agriculteurs volontaires (diagnostics et appui à la rédaction des documents administratifs)	45 jrs	6 750 €			23 jrs	3 450 €						
actions de formations					2 jrs	300 €	1jr	476 €	2 jrs/an		1jr/an	476 €
suisvis des contrats / évaluation	15 jrs	2 250 €			15 jrs	2 250 €			15 jrs/an	2 250 €		
totaux	65 jrs	9 750 €	2 jrs	952 €	43 jrs	6 450 €	2 jrs	952 €	19 jrs/an	2 550 €	2 jrs/an	952 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

A cette date, **seuls l'accompagnement collectif et l'accompagnement individuel (en 2015) sont pris en charge**, l'autorité de gestion est train de définir les modalités pour un suivi-évaluation et de les faire valider par l'Europe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses prévisionnelles	2015	2016	montant	FEADER (63%)	Etat (37%)
animation collective de la contractualisation + actions de formation	1 702 €	1 702 €	3 404 €	2 145 €	1 259 €
Animations individuelles (31 diagnostics)	15 500 €				15 500 €



Il vous est demandé :

- > **d'approuver la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique**
- > **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents**

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve la mise en œuvre de ce Projet AgroEnvironnemental et Climatique et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les documents administratifs et financiers afférents.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-19-2015-02BIS-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2015
Date de réception préfecture : 06/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19

REVITALISATION TERRITORIALE

19.2015.02

Evolutions du temps de travail de l'équipe d'animation Leader - modifications

RAPPORT

Le programme Leader 2007-2013 « Volcans d'Auvergne et territoires associés » touche bientôt à son terme. En effet, les différents projets soutenus par le programme doivent être réalisés d'ici fin 2014 tandis que les paiements des différentes subventions dont Leader devront intervenir au plus tard dans le courant du premier semestre 2015. En parallèle, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'est engagé à construire un nouveau programme Leader 2014-2020 et à répondre à l'appel à candidatures lancé par la Région Auvergne pour janvier 2015.

La bonne finalisation du programme 2007-2013 et la construction du futur programme 2014-2020 vont demander une charge de travail complémentaire et concentrée sur la fin d'année 2014 et le premier semestre 2015. Pour cela, une évolution du temps de travail des 4 agents de l'équipe d'animation/gestion Leader est nécessaire pour faire face à cette juxtaposition des deux programmes Leader.

De plus, la Région Auvergne, via la future enveloppe financière dédiée aux programmes Leader 2014-2020, va mettre en place d'ici octobre 2014 une aide financière préparatoire pour que chaque GAL puisse construire sa candidature dans de bonnes conditions. Le montant maximal de cette aide pourra être de 30 000 € et sera mobilisable entre fin septembre 2014 et la date de sélection des GAL (probablement en juin 2015).

Voici ci-dessous le tableau de répartition du temps de travail modifiée des agents pour mener à bien cette phase cruciale pour les fonds européens :

Programme Leader 2007-2013	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur	Véronique Lang Animatrice
novembre – Déc 2014 (en ETP)	0.5	0.5	0.3	0.45
Janvier – Juin 2015 (en ETP)	0.5	0.5	0.4	0.35

Programme Leader 2014-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur	Véronique Lang Animatrice
novembre – Déc 2014 (en ETP)	0	0	0.58	0.3
Janvier – Juin 2015 (en ETP)	0	0	0.6	0.4

Jérémie Craipeau est par ailleurs engagé à hauteur de 0.12 ETP pour l'animation du programme Leader porté par le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne sur l'année 2014.

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- Valider cette nouvelle répartition du temps de travail des agents de l'équipe Leader pour les deux programmes Leader 2007-2013 et 2014-2020
- Autoriser le Président à solliciter l'aide préparatoire régionale pour construire la candidature du prochain programme 2014-2020

Cette délibération remplace celle prise par le Bureau le 19 septembre 2014.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-19-2015-02BIS-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2015
Date de réception préfecture : 06/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical valide le rapport, et prend acte du remplacement de la délibération du 19 septembre 2014 par celle présentée ce jour.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-19-2015-02BIS-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2015
Date de réception préfecture : 06/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30

OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015-01

Marque pâtisseries traditionnelles

RAPPORT

CONTEXTE

La marque « pâtisseries traditionnelles » a été développée en 2005-2006 à la demande de boulangers-pâtisseries du territoire du Parc. Le travail conduit avec eux a permis de mettre en place une marque sur les produits suivants : carrés, croquants, cornets et brioche de tome.

Après 10 ans de marquage, les retours sont positifs. Les entreprises marquées apprécient l'utilisation du logo de la marque Parc et ont toutes vu leurs ventes augmenter. Sans exception, elles précisent que leur clientèle est de plus en plus attentive à la composition, la qualité et l'origine des produits et qu'elle recherche activement ce type de démarche, valorisant les productions et savoir-faire locaux.

En 2015, le cahier des charges de la marque « pâtisseries traditionnelles » a été entièrement renouvelé pour être adapté à la modernisation de la marque débutée en 2012.

Un audit de renouvellement pour les 6 entreprises engagées dans ce marquage a été effectué par un prestataire extérieur au mois de mars 2015, sur la base du nouveau cahier des charges.

Cet audit a permis de faire un point sur l'évolution des pratiques des bénéficiaires ainsi que de vérifier la poursuite de l'adéquation de leurs pratiques avec le cahier des charges de la marque Parc (au moins 50% des points dans les 3 principales valeurs de la marque).

Il vous est présenté ci-après les résultats des 6 audits.

CONCLUSION DES RAPPORTS D'AUDITS

BISCUITERIE RAYNAL - TRIZAC

Produits : croquants, carrés

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		5	87 %	50%
	Fabrication des produits	7		6		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		5		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		10		
	TOTAL VALEUR	30	15	26		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		6	70 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		8		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	NC		NC		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	NC		NC		
	TOTAL VALEUR	20	10	14		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	82 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		12		
	TOTAL VALEUR	22	11	18		

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BOUALNGERIE CALVAGNAC – ANGLARD DE SALERS

Produits : croquants, carrés

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		4	63 %	50%
	Fabrication des produits	7		5		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		3		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		7		
	TOTAL VALEUR	30	15	19		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		6	65 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		7		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	NC		NC		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	NC		NC		
	TOTAL VALEUR	20	10	13		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	77 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		11		
	TOTAL VALEUR	22	11	17		

BOULANGERIE PANTEL - MURAT

Produits : cornets, croquants

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		5	97 %	50%
	Fabrication des produits	7		7		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		7		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		10		
	TOTAL VALEUR	30	15	29		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		6	65 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		7		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	NC		NC		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	NC		NC		
	TOTAL VALEUR	20	10	13		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	82 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		12		
	TOTAL VALEUR	22	11	18		

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

BOULANGERIE ROBERT - SALERS

Produits : carrés

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		4	83 %	50%
	Fabrication des produits	7		6		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		6		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		9		
	TOTAL VALEUR	30	15	25		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		6	65 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		7		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	NC		NC		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	NC		NC		
	TOTAL VALEUR	20	10	13		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	82 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		12		
	TOTAL VALEUR	22	11	18		

BOULANGERIE VALARCHER – RIOM-ES-MONTAGNES

Produits : croquants, carrés

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		4	83 %	50%
	Fabrication des produits	7		5		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		6		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		10		
	TOTAL VALEUR	30	15	25		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		7	70 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		7		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	NC		NC		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	NC		NC		
	TOTAL VALEUR	20	10	14		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	73 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		10		
	TOTAL VALEUR	22	11	16		

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXPLOITATION AGRICOLE RANDANNE – AURIERES

Produits : brioche de tome

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Des produits ancrés dans le patrimoine local	5		5	94 %	50%
	Fabrication des produits	13		12		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	7		6		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	11		11		
	TOTAL VALEUR	36	18	34		
Environnement préservé et valorisé	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	11		8	87 %	50%
	Intégration et entretien des bâtiments	9		9		
	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	12		10		
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	14		13		
	TOTAL VALEUR	46	23	40		
Dimension humaine	Confection des pâtisseries	6		6	95 %	50%
	Accueil du public sur les points de vente	16		15		
	TOTAL VALEUR	22	11	21		

➤➤ Il vous est proposé d'attribuer la marque Parc « produit » pour les 5 boulangeries pâtisseries et l'exploitation agricole présentées ci-dessus

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015.02 Adoption et signature de l'avenant 2015 à la convention d'objectifs 2013>2015 établie avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

RAPPORT

En 2013, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc ont adopté une convention d'objectifs pour la période 2013>2015. Cette convention précise notamment que le Département du Puy-de-Dôme est susceptible d'accorder annuellement des subventions à un certain nombre d'actions initiées par le Syndicat mixte du Parc, en plus de sa cotisation statutaire annuelle.

Chaque année, un avenant doit être adopté par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc pour préciser ces actions et les subventions correspondantes.

Pour l'année l'avenant 2015, la concertation opérée en amont entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc a permis d'aboutir à la proposition de **5 actions relatives au projet de reconnaissance au Patrimoine mondial de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne**, pour un montant total prévisionnel :

> de dépenses de 237 200 €

> de subventions du Département du Puy-de-Dôme en fonctionnement : 150 200 €

actions (n°- nom synthétique)	description résumée pour 2015	Dépenses TTC 2015	Plan de financement 2015	délibérations déjà prises au comité syndical (CS) et au Bureau (B)
10.0.01.09 - Financement surveillance / sensibilisation Chaîne des Puy	3 postes Gardes nature à temps plein + 1 poste médiateur PDD 6 mois ou 2 x3 mois + 1 poste d'agent technique à temps plein	135 000 €	SMPNRVA (8,1%).....11 000 € CD63 (40%).....54 000 € CRA (33,3%).....45 000 € Clermont cté (18,5%)...25 000 €	CS (février 2015) pour GN CDI, B (26/02/2015) pour saisonniers
	1 poste Garde nature supplémentaire à temps plein de mi-Mars à Décembre	23 000 €	CD63 (100%).....23 000 €	B (26/02/2015)
10.0.01.07 - Préservation et mise en valeur du Puy de Côme	Etude floristique + étude pédologique/volcanique	19 200 €	CD63 (100%).....19 200 €	B (09/04/2015)
10.0.01.10 - Aide au portage Patrimoine mondial	Contribution active à la Cellule de suivi, à la mise en place évaluative d'actions du plan de gestion, à l'accompagnement du dossier de candidature, à l'accueil des experts de l'Unesco - gestion cellule de suivi	60 000 €	SMPNRVA (10%).....6 000 € CD63 (90%).....54 000 €	

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'approuver les actions proposées notamment pour faire l'objet de l'avenant 2015 à la convention 2013>2015 de partenariat
- > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application (dont les demandes de subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve les actions proposées notamment pour faire l'objet de l'avenant 2015 à la convention 2013>2015 de partenariat et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

RAPPORT

La commission Economie Rurale Durable s'est réunie le 28 mai 2015 en présence de :

- > Bernard DELCROS, Vice-Président du SMPNRVA
- > Marc DELOISON, délégué au Comité Syndical
- > Anne-Marie MARTINIERE, représentante titulaire des communautés de communes au Comité Syndical
- > Dominique MERIGOT, représentant titulaire des communes du Cantal au Comité Syndical
- > Martine MONCOURIER, représentante titulaire des communautés de communes au Comité Syndical
- > Roger SERRE, représentant titulaire des communautés de communes au Comité Syndical
- > Veronique TIXIER, adjointe municipale à la commune de la Godivelle
- > Françoise VAUCHÉ, représentante titulaire des communes du Cantal au Comité Syndical
- > Sylvain VAZELLE, délégué au Comité Syndical

Pour le SMPNRVA :

- > Eve ALCAÏDE, coordinatrice du pôle développement économique durable
- > Isabelle BLANC, directrice du SMPNRVA
- > Maël CABÉ, chargé de mission Agriculture et Marque Parc
- > Marianne COHADE, assistante administrative
- > Jérémie CRAIPEAU, coordinateur Leader
- > Fanny DESFRAY, stagiaire Piste équestre
- > Marie FAUCHON, chargée de mission Tourisme durable
- > Marie-Pierre GARD, assistante administrative
- > Véronique LANG, animatrice Leader et ESS
- > Ghislaine PRADEL, responsable cellule Agriculture
- > Elise SONNET, chargée de mission Agriculture



Avis de la commission

1. POINT D'ACTUALITE SUR L'AVANCEE DES GRANDS DOSSIERS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

- > Réengagement du territoire parc dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETDP)

La visite de l'évaluateur Europarc pour le réengagement du territoire Parc dans la CETDEP a eu lieu du 18 au 20 mai 2015. Le comité d'évaluation Europarc, dont le rôle est de valider la candidature portée par le SMPNRVA, se réunira début septembre et rendra sa décision fin septembre 2015. L'engagement officiel pour la période 2014-2015 sera officialisé lors d'une journée spéciale à Bruxelles dans le courant de l'automne 2015.



La commission Economie Rurale Durable estime que :

- > **l'information relative au renouvellement de l'adhésion du territoire Parc à la CETD devra être portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, institutionnels du tourisme**
- > **la démarche Parc d'accompagnement des entreprises touristiques devra faire l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des Offices de tourisme du territoire**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

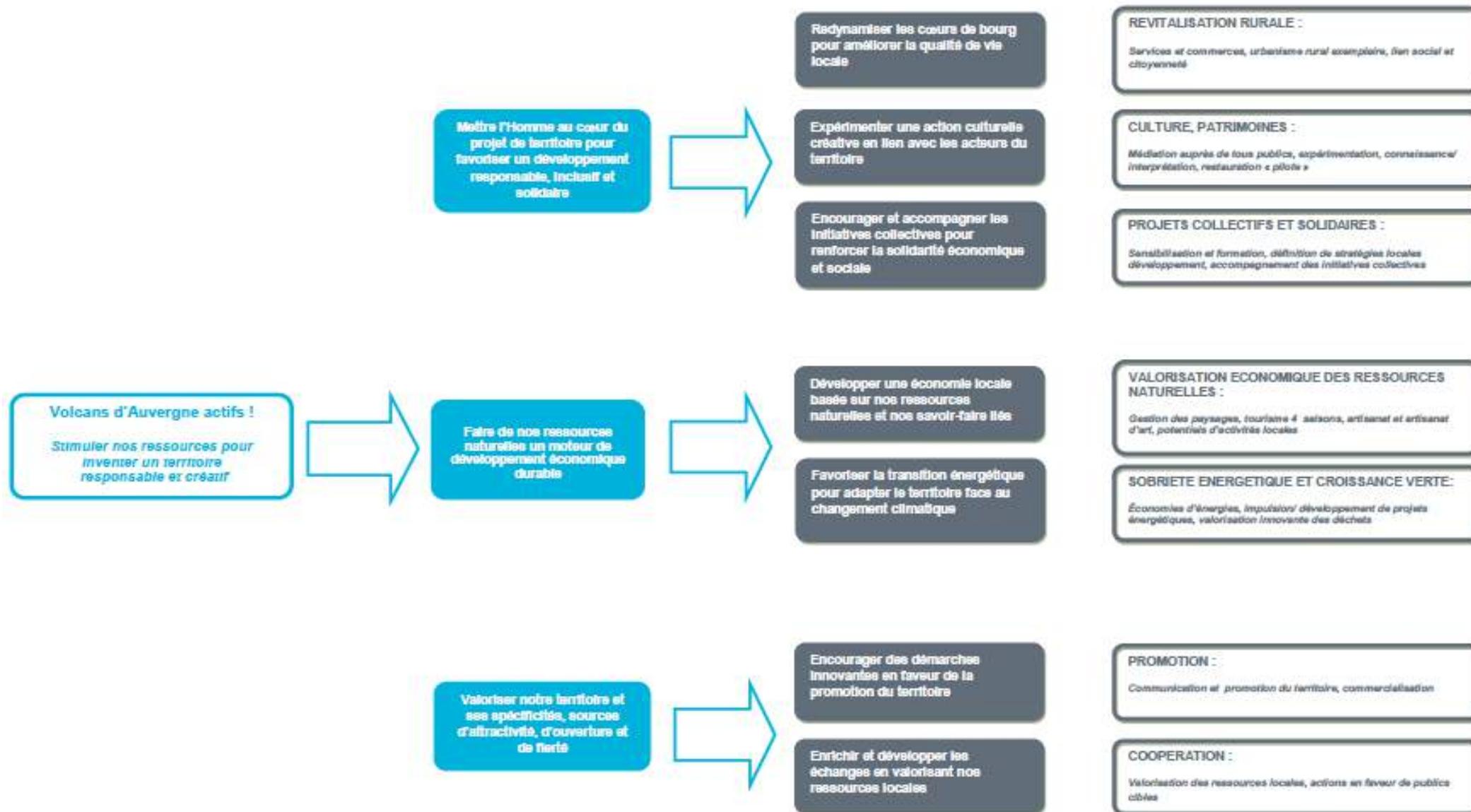
> Leader Volcans

Le programme Leader 2007-2013 s'est terminé avec près de 1 600 000 € attribués sur le territoire du GAL Volcans et territoires associés. La candidature pour le nouveau Leader 2014-2020 a été déposée en janvier (voir arbre stratégique ci-après). Les services du SMPNRVA ont dû, après le premier passage en commission de sélection régionale, approfondir la stratégie présentée, Ce nouveau document a été envoyé à l'Autorité de Gestion (Région Auvergne) fin mai 2015.

La validation de la candidature modifiée devrait être faite d'ici mi-juillet. La sollicitation est de 4 millions d'euros. Le programme pourrait être opérationnel fin 2015.

L'enjeu est important sur un territoire qui en a besoin. Le programme est géré par le comité de programmation qui sera mis en place prochainement et sera composé d'élus et d'acteurs du secteur privé.

Stratégie du programme Leader « Volcans d'Auvergne 2014-2020 »



Priorité ciblée

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Fiches actions Leader

2.ACTUALITE DE LA MARQUE PARC

> Opération Bistrots d'Automne 2015

Une 4^e édition des « Bistrots d'Automne » sera animée par le SMPNRVA en octobre/novembre 2015 au cours de 4 dates. 640 personnes ont participé à cette opération sur les 3 années précédentes.

➤➤➤ **La Commission Economie Rurale Durable est très favorable à cette 4^e édition et souhaite qu'à l'avenir cela puisse être organisé en étroite partenariat avec les collectivités du territoire Parc.**

> Présentation de la nouvelle démarche de marquage des hébergements

La marque Accueil du Parc des volcans d'Auvergne peut être décernée à des établissements situés sur le territoire PNRVA et sous conditions de satisfaire aux critères du cahier des charges de cette marque. Cette marque est perçue par les prestataires et par nos partenaires touristiques comme faisant doublon (notamment au niveau de la démarche d'instruction et de certains critères évalués) aux démarches de qualification et labels existants.

➤➤➤ **La commission Economie Rurale Durable approuve le fait que la marque Accueil du Parc sur les hébergements touristiques soit désormais attribuée comme plus value à des établissements déjà engagés dans des démarches de qualification ou labels touristiques et encourage les services du SMPNRVA à travailler en ce sens avec les réseaux partenaires.**

> Renouvellement bénéficiaires marque « pâtisseries traditionnelles » (5)

1. **Aux carrés de Salers** : marqué depuis 2006 **pour les Carrés**. Vente : 70 000 boîtes / an
2. **Biscuiterie artisanale Raynal** : marquée depuis 2006 **pour les Croquants et Carrés**. Vente : environ 15 tonnes / an.
3. **Au Fin Gourmet** : marqué depuis 2006 **pour les Carrés et Croquants**.
4. **Boulangerie pâtisserie Calvagnac** : marquée depuis 2006 **pour les Carrés et Croquants**. Vente : 20 000 boîtes et sachets par an
5. **Aux cornets de Murat** : marqué depuis 2006 **pour les Cornets et Croquants**. 12 000 boîtes et 1500 paquets par an
6. **GAEC des Violettes** : marqué depuis 2006 **pour la Brioche de Tome**. 1000 brioches par an.

➤➤➤ **La Commission Economie Rurale Durable approuve le renouvellement des marquages présentés sous réserve de l'engagement des artisans concernés dans un plan de progrès à 3 ans suite aux recommandations issues des résultats des audits.**

➤ Manifestations partenaires du Parc

Le Trail de la vallée verte est une manifestation de courses de montagne dont la 1^{ère} édition se déroulera sur le secteur du Chambon sur Lac/Murol le week end des 4 et 5 juillet 2015

- **La Commission Economie Rurale Durable encourage l'attribution de la mention « Manifestation partenaire du Parc » pour Trail de la Vallée Verte pour son édition 2015. L'organisateur devra tenir compte des recommandations qui lui ont été faites à l'issue du diagnostic.**
- **La démarche « Manifestation Partenaire du Parc » devra faire l'objet d'une communication aux acteurs du territoire Parc.**

3. REFONTE DE LA STRATEGIE DU SMPNRVA POUR 2016-2018

- Présentation de la refonte de la stratégie pour le développement économique durable pour la période 2016-2018 en vue du conventionnement avec la région Auvergne avant la fusion inter régionale fin 2015.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Actions	en jours de travail/an	Budget prévisionnel actions en €/an
AXE 1 – Qualification / Animation Accompagner les professionnels du territoire vers une offre qualifiée « Parc des Volcans d’Auvergne », répondant aux attentes des visiteurs	Objectif 1 Accompagner et valoriser une offre qualifiée « Parc des Volcans d’Auvergne »	1-Qualifier l’offre d’accueil et de découverte des patrimoines du territoire	20 jours/an	500 buffet/ frais organisation réunion
	Objectif 2 Fédérer et accompagner les acteurs du tourisme, autour des valeurs portées par le Parc des Volcans	2-Expérimenter l’accompagnement des Offices de Tourisme dans la Charte Européenne du Tourisme Durable	20 jours	0 €
		3-Développer la démarche CETD volet 3 avec les opérateurs volontaires	12 jours	0 €
		4-Organiser des rencontres territoriales de l’écotourisme	10 jours	2 000
		5-Accompagner les organisateurs d’événementiels éco-responsables	10 jours 16 j à compter de 2017	1 500
AXE 2 – Médiation / Développement Accompagner les collectivités du territoire et expérimenter pour développer une offre qualifiée de tourisme durable	Objectif 1 Améliorer la gestion des flux de visiteurs, pour protéger et valoriser les patrimoines spécifiques du Parc des Volcans d’Auvergne	6-Gérer la fréquentation des visiteurs dans les sites sensibles	6 jours tourisme	dépend des opérations planifiées
	Objectif 2 Soutenir les projets touristiques qui contribuent à la préservation et à la valorisation des patrimoines	7-Mettre en réseau les sites naturels faisant l’objet d’une valorisation touristique	10 jours	1 000 €
		8-Accompagner les collectivités et stations de ski vers l’écotourisme	20 jours en 2015 puis 30 jours	
	Objectif 3 Stimuler et qualifier une offre d’activités de pleine nature et de mobilités douces, qui permette une découverte itinérante des spécificités du Parc	9-Développer et qualifier une offre d’activités de pleine nature favorisant la découverte du territoire Parc	20 jours	circuits équestres : 2015 début 2016: sentiers de découverte: 1000€ et qualification de l’itinérance
		10-Favoriser l’émergence d’un réseau de découverte du volcanisme sur le territoire Parc	6 jours	500 €/an

AXE 3 – Sensibilisation / Promotion Sensibiliser, faire connaître et promouvoir la destination Parc naturel des Volcans d’Auvergne auprès de tous les publics	Objectif 1 Faire rayonner l’image Parc des Volcans, à travers une meilleure articulation avec les acteurs de la communication touristique	11-Elaborer une stratégie de communication touristique	40j en 2016 20j à partir de 2017	8 000 € AMO en 2016 + 1 000 € / an (budget communication)- à préciser
		13-Créer et diffuser un guide de communication Parc	10j en 2016	1 500 € en 2016
	Objectif 2 Promouvoir et sensibiliser les visiteurs à la destination Parc naturel des Volcans d’Auvergne	12-Animer et actualiser les outils de découverte du Parc à destination des visiteurs (inclus la doc Parc)	60 jours	30 000
		14-Réaliser des outils de sensibilisation Parc à destination des professionnels du tourisme	20 jours	3 000
AXE 3 – Sensibilisation / Promotion Sensibiliser, faire connaître et promouvoir la destination Parc naturel des Volcans d’Auvergne auprès de tous les publics	Objectif 3 Renforcer le sentiment d’appartenance au territoire Parc, à travers l’information, la communication et l’animation	15-Renforcer le rôle des Maisons du Parc, comme lieux d’accueil, d’information et de sensibilisation des visiteurs	10 jours	2 000 (+ budgets à déterminer en fonction des actions)
		16-Développer les outils valorisant l’appartenance au territoire Parc	20 jours	4000 € en 2015 10 000 € en 2017
		17-Poursuivre l’animation valorisant la culture locale	121 jours	25 000
AXE 4 – Observation / Evaluation Mieux connaître les clientèles touristiques du Parc naturel des Volcans d’Auvergne et évaluer la politique de tourisme durable	Objectif 1 Mieux connaître les visiteurs du Parc des Volcans d’Auvergne, et les tendances de consommation de l’écotourisme	18-Mettre en place une observation touristique à l’échelle du Parc	6 jours	2 000 €/ an (pour enquête)
		19-Participer aux réseaux engagés dans l’écotourisme	10 jours	2 000 €/ an
		20-Réaliser une veille sur l’installation des porteurs de projets touristiques sur le territoire du Parc	2 jours	
	Objectif 2 Evaluer l’activité touristique et les actions tourisme durable menées par le Syndicat mixte du PNRVA	21-Evaluer la mise en œuvre du programme d’actions tourisme durable 2014-2019	6 jours	



La Commission Economie Rurale Durable émet un avis favorable sur la stratégie de développement touristique du SMPNRVA 2016-2018

STRATEGIE AGRICOLE

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Actions	Nb de jours de travail pour les 3 ans (2 ETP)	Budget prévisionnel ACTIONS en € pour les 3 ans
AXE 1: Accompagner le développement et la valorisation du pastoralisme dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Objectif 1 Construire un projet pastoral à l'échelle du Parc des Volcans et de ses 4 grands massifs pastoraux (Chaîne des Puys, Monts Dore, Cézallier, Monts du Cantal)	Recueil de données sur le pastoralisme du SMPNRVA et ses massifs pastoraux (bibliographie, données institutionnelles, terrain, entretiens acteurs ressources,...)	40 jours en 2016 uniquement	15000
		Animation d'un comité de pilotage "Projet pastoral du Parc des Volcans" avec les acteurs du pastoralisme concernés	20 jours en 2016 puis 10 en 2017-18	
		Construction d'un plan pastoral pour les 4 massifs pastoraux (mobilisation des acteurs, définition enjeux, besoins, moyens humains et financiers)	55 jours en 2016 puis 15 en 2017	15000
		Budgétisation des actions et élaboration du plan de financement global (décliné par Massif Pastoral)	15jours en 2016 puis 20 en 2017	
		Recherche de financements	30 jours en 2017	
		Conventionnement avec la Région et mise en œuvre des plans pastoraux par massif pastoral	60 jours en 2017 puis 125 en 2018	
		Objectif 2 Participer à la fédération des acteurs du pastoralisme au niveau régional afin de développer, promouvoir et défendre les spécificités du pastoralisme en Auvergne	Appuyer la création et s'impliquer dans la structure (association, coopérative) qui fédérera les estives d'Auvergne	10 jours en 2016 puis 5 en 2017-18
AXE 2: Accompagner la valorisation des produits agricoles identitaires et la création	Objectif 1 Animer et consolider la marque "Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne"	Sensibiliser les entreprises à la marque Parc et développer le nombre de marqués	20 jours/an	5000

de valeur ajoutée au sein des entreprises du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne		Promouvoir les exploitations agricoles et les produits marqués Parc auprès des réseaux professionnels et du grand public	20 jours/an	20000
	Objectif 2 Accompagner et valoriser les filières de qualité, de proximité et de races locales	Soutenir la valorisation économique des filières races locales	15 jours/an	2000
		Accompagner les projets de développement des circuits courts et des filières de qualité (dont agriculture biologique)	5 jours/an	5000
AXE 3: Sensibiliser et accompagner à la mise en place de pratiques agricoles préservant la biodiversité et utilisant efficacement les ressources environnementales, notamment l'herbe	Objectif 1 Mettre en place et animer une mission de conseil sur la gestion des prairies permanentes		10 jours/an	1000
	Objectif 2 Animer le Concours Général Agricole et la formation "Prairies Fleuries"		20 jours/an	10000
Missions internes et transversales	Appui aux dossiers agro-environnementaux portés par l'EP "Environnement"		50 jours/an	
	Actions transversales		120 jours/an	



La Commission Economie Rurale Durable émet un avis favorable sur la stratégie agricole du SMPNRVA 2016-2018

LEADER ET ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE

Axe stratégique	objectifs stratégiques	Actions	budget prévisionnel en €/an	nb de jours de travail/an
Axe 1 : Mettre en œuvre et animer le programme LEADER 2015-2020	Objectif 1 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire	Projets collectifs et solidaires		Animation - gestion : 2,6 ETP soient 523 jours/an
		Revitalisation rurale		
	Culture, Patrimoines			
	Valorisation économique des ressources naturelles			
	Objectif 2 : Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique durable	Sobriété énergétique		
	Objectif 3 : Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et fierté	Promotion		
Coopération		15 000€ (autofinancement PNRVA 3 000€)	100 jours	
Axe 2 : Développer l'ESS sur le territoire PNRVA	Objectif 1 : Sensibiliser les acteurs du territoire à l'ESS			
	Objectif 2 : Impulser des initiatives locales sous statuts collectifs		15 000€ pour l'animation 15 000€ pour le plan d'actions	100 jours
	Objectif 3 : Accompagner les porteurs de projets relevant des statuts collectifs			

- **La commission Economie Rurale Durable émet un avis favorable sur le fait d'intégrer la mission ESS au programme Leader**
- **Intégration en lien avec la fiche-action 3 « Projets collectifs et solidaires »**
 - **Désignation d'une personne référente sur la thématique au sein de l'équipe technique Leader**
 - **Maintien d'une instance permettant d'échanger et de travailler avec les partenaires de l'ESS**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- Désignation d'élus référents par grandes thématiques

Développement touristique : Dominique MERIGOT et Françoise VAUCHE, Martine MONCOURIER

Développement agricole : Roger SERRE, Véronique TIXIER, Sylvain VAZELLE

Leader : Bernard DELCROS

Economie sociale solidaire : Véronique TIXIER

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- valider les options prises par la Commission qualification de l'offre Parc
- D'attribuer la marque « Produits » aux entreprises suivantes et d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation de la Marque Parc :

1. Aux carrés de Salers à SALERS
2. Biscuiterie artisanale Raynal à TRIZAC
3. Au Fin Gourmet à RIOM – ès-MONTAGNES
4. Boulangerie pâtisserie Calvagnac à ANGLARDS DE SALERS
5. Aux cornets de Murat à MURAT
6. Ferme Randanne à AURIERES

DELIBERATION

Le Comité syndical valide les options prises par la Commission qualification de l'offre Parc, attribue la marque « Produits » aux entreprises citées dans le rapport et autorise le Président à signer les conventions d'utilisation de la Marque Parc.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-03-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 **OUTILS TRANSVERSAUX**
30.2015.04 Achat et ventes d'articles en laine mohair

RAPPORT

Nous avons à la vente des articles en laine mohair confectionnés par l'Atelier « Au fil de la Monne » (Cne du Vernet Ste Marguerite).

Trois nouveaux modèles nous sont proposés :

- Echarpe tricotée ►Prix de vente public TTC : 39,50 €
- Echarpe tissée ►Prix de vente public TTC : 42,50 €
- Paires de mitaines fantaisies ►Prix de vente public TTC : 29.50 €

Une remise de 10 % nous sera accordée.

➤➤➤ **Il vous est proposé de mettre en vente ces nouveaux articles dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30

OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015.05

Achat et ventes d'un nouveau guide de randonnée – Edition Chamina
Application du nouveau tarif P.R. Chaîne des Puys. – Edition Chamina

RAPPORT

Dans la collection « Les incontournables » aux Editions CHAMINA vient de paraître un nouveau guide « *Le Cantal...cœur du Massif* ».

Cette sélection « best of » des plus belles balades à pied est réservée aux randonneurs qui veulent aller à l'essentiel pour découvrir ces sites cantaliens remarquables. C'est une approche idéale pour un séjour de courte durée.

Son prix de vente public est de 10 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous est accordée.

Le guide de petites randonnées « *Chaîne des Puys* » vient d'être réédité. Cet ouvrage est très apprécié par nos visiteurs et nous poursuivons donc sa vente dans nos boutiques.

Son prix de vente public est de 15 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous est accordée.



Il vous est proposé de mettre en vente ces guides de randonnées dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30

OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015.06

Achat et vente de produits marqués « Parc » à base de viande Salers transformée

RAPPORT

Magali PONCHON et Benoît PISSAVY basés à DIENNE (15) viennent d'obtenir la marque « Parc » sur leurs produits élaborés à partir de viande Salers.

Comme tous les autres produits marqués Parc, nous souhaitons les valoriser en leur réservant une place dans notre espace « boutique », vitrine de saveurs et de savoir-faire traditionnels du territoire.

Nous avons sélectionné :

-Plats cuisinés (bœuf bourguignon, bœuf à la bière, tripe à l'ancienne) - poids net 750 g :

▶ Prix de vente public TTC : 13 € l'unité

-Viande de bœuf séchée tranchée – Planche de 15 tranches soit 100 g :

▶ Prix de vente public TTC : 5.90 €

-Saucissons de bœuf - poids net 350 grs environ

▶ Prix de vente public TTC : 8.90 € l'unité

➤➤➤ **Il vous est proposé de mettre en vente ces produits dans la boutique du Parc.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015.07 Demande de subventions pour la valorisation des opérations accompagnées par l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)

RAPPORT

L'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) a été officiellement **lancé le 06 juin 2013**. L'ARU se présente comme un **collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme** et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux pays, EPCI et communes signataires de la Charte 2013>2025.

Le Syndicat mixte et ses partenaires souhaitent valoriser et mettre en avant les **opérations pilotes accompagnées par l'ARU** (PLUi, PLU, écoquartiers, centres-bourgs, etc.) afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires, et faire émerger de nouveaux projets d'urbanisme s'inscrivant dans les objectifs de la Charte 2013>2025.

La première étape de cette action (en 2015), à travers une **mission de conseil en communication**, visera à définir très précisément :

- quels projets valoriser et de quelle manière ?
- quels supports de communication et de valorisation utiliser ?
- quelles méthodes de travail ?
- quel calendrier ?
- quel budget ?

Les actions de valorisation ainsi programmées seront réalisées en 2016 et 2017.

NB : le coût de la mission de conseil en communication ne devra pas dépasser un quart du budget global destiné à la réalisation de cette action.

Public-cible : élus et agents des collectivités.

Supports envisagés : guides pratiques, fiches-projets, vidéos, photographies, témoignages, etc.

partenaires financiers prévisionnels	% de la dépense totale	montant TTC de la dépense totale
SMPNRVA	50 %	10 000 €
CRA	35 %	7 000 €
DREAL	15 %	3 000 €
TOTAL	100 %	20 000 €



Il vous est proposé :

- > d'approuver l'action de valorisation des opérations accompagnées par l'Atelier Rural d'Urbanisme pour un montant de 20 000 €.
- > d'approuver les demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Auvergne (pour un montant de 7 000 €) et auprès de la DREAL (pour un montant de 3 000 €).
- > d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve l'action de valorisation des opérations accompagnées par l'Atelier Rural d'Urbanisme pour un montant de 20 000 €, et les demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Auvergne et auprès de la DREAL. Il autorise le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 OUTILS TRANSVERSAUX
30.2015.08 Conventonnement avec les Chambres d'Agriculture

RAPPORT

Les services du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et des Chambre d'agriculture 15 et 63 ont élaboré une convention de partenariat entre leurs structures.

Cette convention a pour objectif de fixer les principes et les modalités de la collaboration entre le SMPNRVA et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, afin de faciliter les échanges et d'optimiser les moyens et les compétences mis en œuvre par les trois parties. Elle se compose d'une convention cadre valable 5 ans et d'un avenant annuel.

Les principales thématiques abordées sont les suivantes : installation agricole, pastoralisme, circuits courts, marque Parc, prairies permanentes, enjeux eau et milieux aquatiques, PAEC, campagnols terrestres, urbanisme.

Cette convention sera signée par les Présidents des trois structures, le jour de la remise des prix du Concours Prairies Fleuries, à l'occasion de la foire de Brion du 22 août ou du 14 septembre.

➤➤➤ Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer la convention avec les chambres d'agriculture.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention avec les chambres d'agriculture.

Nombre de voix exprimées : 134 /200
Pour : 134
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-30-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-40-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40 MOYENS GENERAUX
40.2015.01 Election du nouveau Bureau (11 membres) à la suite du renouvellement du Comité Syndical

RAPPORT

Le nouveau Comité Syndical renouvelé à l'issue du reclassement du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional par décret n°2013-520 du 19 Juin 2013, se compose désormais des membres suivants classés par ordre alphabétique :

TITULAIRE			Voix	SUPPLEANT			Collège
Madame	Sophie	BENEZIT	2	Madame	PEZET	Claudie	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Aymeric	BONNIER	1	Monsieur	BOUCHET	Nicolas	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Jean Marc	BOYER	1	Monsieur	AMBLARD	Aurélien	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Auguste	BRESSON	2				ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Gérard	BRUGIERE	1	Monsieur	CASSIER	Jean-François	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Laurent	BRUNMUROL	2	Monsieur	BONNET	Nicolas	AGGLOMERATIONS ET VILLES PORTES
Monsieur	Eric	BRUT	2	Monsieur	GAY	André	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Christian	CHABRIER	1	Monsieur	CHABRIER	Joël	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Marie Hélène	CHASTRE	8	Madame	DELRIEU	Annie	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	Daniel	CHEVALEYRE	1	Monsieur	GOULESQUE	René	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	Gérald	COURTADON	8				DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Madame	Nathalie	DELCOUDERC-JUILLARD	2	Monsieur	CHEMINADE	Eric	AGGLOMERATIONS ET VILLES PORTES
Monsieur	Bernard	DELCROS	8	Madame	ROQUETTE	Marie Hélène	DEPARTEMENT DU CANTAL

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20150619-40-2015-01-DE
 Date de télétransmission : 24/06/2015
 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Monsieur	François	DESCOEUR	2	Monsieur	FRUQUIERES	Jean-Pierre	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Gérard	DIF	2	Monsieur	LORENZO	Pascal	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Madame	Nicole	ESBELIN	8				DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Monsieur	Philippe	FABRE	8	Madame	CABECAS	Valérie	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	Alain	FARGEIX	1	Monsieur	RANDANNE	Jean-Valère	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	Myrtille	FERRE	1	Madame	TRIEPEAU	Isabelle	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Roger	GARDES	1	Madame	IMBAUD	Nadine	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Guy	GATIGNOL	1	Monsieur	ANDRAUD	Jean-Pierre	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	Catherine	GATIGNOL	1	Madame	LANCELLE	Elsa	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Lionel	GAY	8				DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Monsieur	Sébastien	GOUTTEBEL	1	Madame	DEBOUT	Véronique	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Christian	GREGOIR	2	Monsieur	MOURGUES	Philippe	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Olivier	HARKATI	16	Madame	VALLEE	Emilie	REGION AUVERGNE
Madame	Catherine	HOARAU	2	Monsieur	BARBECOT	Jacques	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Fabien	HUSSER	1	Monsieur	TOURNADRE	Gérard	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	Roger	LEPETIT	2	Madame	BARBECOT	Maité	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Marc	MAISONNEUVE	16	Monsieur	MALAVAUD	Henri	REGION AUVERGNE

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Madame	Jocelyne	MANSANA-ROCHE	2	Monsieur	GOUEZEC	Jean-François	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	François	MARION	1	Madame	GREGOIRE	Mireille	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Madame	Anne Marie	MARTINIERE	2	Monsieur	DEGEORGE	Gilles	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Philippe	MAURS	1	Madame	DELRIEU	Sylvie	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	Alain	MERCIER	16	Madame	LACHAIZE	Sylvie	REGION AUVERGNE
Monsieur	Dominique	MERIGOT	1	Monsieur	MANHES	Louis	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Agnès	MOLLON	16	Monsieur	ROUCAN	Lionel	REGION AUVERGNE
Madame	Martine	MONCOURIER	2	Madame	NOEL	Joëlle	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Alexis	MONIER	1	Monsieur	RANT	Daniel	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Sophie	OUGIER	1	Madame	GROFFAL	Coralie	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	René	PELISSIER	1	Monsieur	FOUCHER	Philippe	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Anne Marie	PICARD	8				DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
Madame	Colette	PONCHET PASSEMARD	2	Monsieur	TOURVIEILLE	Denis	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
Monsieur	Bernard	RISPAL	1	Monsieur	JULHES	Jean-Paul	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Monsieur	Charles	RODDE	8	Madame	LEYMONIE	Mireille	DEPARTEMENT DU CANTAL
Monsieur	Daniel	ROUX	1	Monsieur	LABASSE	Emmanuel	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Roger	SERRE	2	Madame	MONTEIL	Marie	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Monsieur	René	TIBLE	1	Monsieur	LAFON	André	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Karine	VACANT	16	Madame	MERCIER	Yvette	REGION AUVERGNE
Madame	Françoise	VAUCHE	1	Monsieur	VERDIER	Jean-Louis	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Dominique	VAURILLON	1	Monsieur	PERRIER	Claude	COMMUNES TERRITORIALES DU PUY DE DOME
Monsieur	Jean-Paul	VERGER	1	Monsieur	CHAMBON	Louis	COMMUNES TERRITORIALES DU CANTAL
Madame	Nicole	VIGUES	2	Monsieur	PIERREVAL	Roger	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Consécutivement, et conformément à l'article 9 des statuts :« lors de sa première session ordinaire, le Comité syndical élit 11 membres du Bureau pour une durée de 3 ans... »

➤➤➤ **Il vous est demandé de procéder à l'élection du nouveau Bureau qui doit être composé d'au moins deux représentants de la région Auvergne, un du département du Cantal, un du département du Puy-de-dôme, un des EPCI sur chaque département et un des communes territoriales sur chaque département. Il comprend 1 président, 3 vice-présidents et 1 secrétaire et 6 membres.**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical vote la nouvelle constitution du Bureau à l'unanimité
Pour la Région : Agnès Mollon et Marc Maisonneuve
Pour le département du Puy de Dôme : Lionel GAY et Gérald Courtadon
Pour le département du Cantal : Bernard Delcros
Pour les EPCI du Cantal : Nicole Vigues
Pour les EPCI du Puy de Dôme : Jocelyne Mansana Roche
Pour les communes du Puy de Dôme : Roger Gardes, Jean Marc Boyer et François Marion
Pour les communes du Cantal : Daniel Chevalyre

Les membres du Bureau élus ayant procédé à l'élection du président et des 3 vice-présidents, le comité valide la reconduction des titulaires actuels à savoir :

Roger Gardes Président
Bernard Delcros : 1^{er} vice président
Agnès Mollon : 2^{ème} vice présidente
Jean Marc Boyer : 3^{ème} vice président
Lionel Gay : Secrétaire

Nombre de voix exprimées : 134 /200
Pour : 134
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-40-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40

MOYENS GENERAUX

40.2015.02

Gîte d'Eylac – Régie de recettes

RAPPORT

A partir de la saison 2015, la commune du Claux prend la gestion en régie du gîte d'Eylac qu'elle confie à la Maison de la Montagne.
Par conséquent, le gîte d'Eylac n'étant plus géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, il convient de mettre fin à la régie de recettes qui avait été instaurée en 1982, pour l'encaissement des nuitées.

➤➤ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de supprimer cette régie de recettes.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-40-2015-02-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-16-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.16 Admission en non valeur - Budget Boutique du Parc

RAPPORT

La trésorerie de Rochefort-Montagne nous a transmis une proposition de présentation en non-valeurs, sur le budget Boutique du Parc, d'un montant global de 250,42 €. Ce montant correspond à 2 factures de 2013 non réglée par la société La Librairie des Volcans, société qui depuis a été mise en liquidation judiciaire. Cette créance ne pourra être recouvrée.

- **Par conséquent, il vous est proposé**
- > **l'admission en non valeur de cette créance irrécouvrable.**
 - > **la constatation de cette charge par le biais d'un mandat au compte 6541 : Pertes sur créances.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-16-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-17-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.17 Admission en non valeur – Budget Principal

RAPPORT

La trésorerie de Rochefort-Montagne nous a transmis une proposition de présentation en non-valeurs, sur le budget principal, d'un montant de 125,00 €. Ce montant correspond à une créance de 2012 (vacation Montlosier) qui, à ce jour, n'a pu être recouvrée.

- ⇒⇒
- > **Par conséquent, il vous est proposé**
 - > **l'admission en non valeur de cette créance irrécouvrable.**
 - > **la constatation de cette charge par le biais d'un mandat au compte 6541 : Pertes sur créances.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-17-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-18-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.18 Admission en non valeur - Budget RNN Chaudefour

RAPPORT

La trésorerie de Rochefort-Montagne nous a transmis une proposition de présentation en non-valeurs, sur le budget RNN Chaudefour, d'un montant global de 480,00 €. Ce montant correspond à diverses vacations réalisées en 2009. Ces créances n'ont pu, à ce jour, être recouvrées.

- **Par conséquent, il vous est proposé**
- **l'admission en non valeur de ces créances irrécouvrables.**
 - **la constatation de cette charge par le biais d'un mandat au compte 6541 : Pertes sur créances.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-19bis-DE
Date de télétransmission : 03/08/2015
Date de réception préfecture : 03/08/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-20-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.20 Budget annexe RN Vallée de Chaudefour - Décision modificative n°1

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	3 000,00	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	
74718	Autres participations de l'Etat		3 500,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	3 500,00	3 500,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-20-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-21-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.21 Budget annexe Cellule Chaîne des Puys - Décision modificative n°1

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers		
6521	Participations versées aux budgets annexes		
022	Dépenses imprévues	2 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 700,00	
60632	Acquisition petit matériel	800,00	
6215	Remboursement frais de personnel	-12 000,00	
6419	Remboursement sur rémunération		
70841	Remboursement frais de personnel par budgets annexes		
74718	Autres participations de l'Etat		-9 600,00
7473	Participation des départements		-4 900,00
74758	Participation du budget principal		8 000,00
7477	Participations versées par l'Europe		
7478	Participations versées par autres organismes		
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		
7788	Produits exceptionnels		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-6 500,00	-6 500,00

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	-12 000,00	
2183	Matériel bureautique et informatique	1 200,00	
2188	Matériel divers	5 800,00	
1321	Participations de l'Etat		12 700,00
1328	Autres participations		-20 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 700,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	-5 000,00	-5 000,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions .

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-21-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-22bis-DE
Date de télétransmission : 06/07/2015
Date de réception préfecture : 06/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2015.22 Budget annexe RN de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette
Décision modificative n°1

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	3 400,00	
617	Frais d'étude et de recherche	3 900,00	
74718	Autres participations de l'Etat		7 300,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	7 300,00	7 300,00



Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-41-2015-22bis-DE
Date de télétransmission : 06/07/2015
Date de réception préfecture : 06/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.04

Création d'un grade d'animateur principal de 2^{ème} classe

RAPPORT

Monsieur Eric VALLE, actuellement titulaire sur un grade d'animateur territorial, occupant le poste de conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Chaudefour peut bénéficier d'un avancement au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à l'ancienneté.

Une promotion de cette agent à ce grade lui permettrait d'avoir une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec ses missions.



Par conséquent, il vous est proposé :

- > **de procéder à la création d'un grade d'animateur principal de 2^{ème} classe ;**
- > **d'autoriser le Président à procéder à la nomination des intéressées à compter du 1^{er} juillet 2015 après avis de la CAP qui se réunira en juin 2015.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération. Le Comité syndical autorise le Président à procéder à la nomination des intéressées à compter du 1er juillet 2015 après avis de la CAP qui se réunira en juin 2015.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.05

Prolongation du contrat de remplacement après congé longue maladie

RAPPORT

Dans le cadre du congé longue maladie de notre agent titulaire chargé de la communication (Madame Anne DASRIAUX), nous avons procédé à son remplacement depuis le 1^{er} février 2015 et cela jusqu'au 31 août 2015.

Cet agent titulaire devrait reprendre son activité à temps partiel thérapeutique à 50 % pour une période de 3 mois.

Pour assurer une période de tuilage entre l'agent remplaçant et Madame DASRIAUX et afin qu'elle puisse reprendre dans des conditions optimales après son congé maladie et pour le bon fonctionnement du service, il vous est demandé de prolonger ce contrat de remplacement jusqu'au 31 octobre 2015.

➤➤➤ **Il vous est donc proposé d'autoriser cette prolongation de contrat à l'agent remplaçant pour une durée de 2 mois, comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2015, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-05-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.06

Création de 2 grades de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe

RAPPORT

Madame Chantal FAURE, actuellement titulaire sur un grade de rédacteur, assistante de communication et boutique, et Madame Véronique VALLEIX, actuellement titulaire sur un grade de rédacteur, assistante ressources humaines, peuvent bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à l'ancienneté.

Une promotion de ces agents à ce grade leur permettrait d'avoir une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec leurs missions.



- Par conséquent, il vous est proposé :**
- > **de procéder à la création de 2 grades de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;**
 - > **d'autoriser le Président à procéder à la nomination des intéressées à compter du 1^{er} juillet 2015 après avis de la CAP qui se réunira en juin 2015.**

DELIBERATION

Le Comité syndical procède à la création de 2 grades de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe et autorise le Président à procéder à la nomination des intéressées à compter du 1^{er} juillet 2015 après avis de la CAP qui se réunira en juin 2015.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-06-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 Personnel

42.2015.07 Accueil d'un **stagiaire** pour réaliser l'inventaire des marmottes de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Constat

Les marmottes sont présentes sur la vallée de Chaudefour depuis 1993, où une première colonie est repérée à la cascade de l'Aigle. Depuis la population augmente régulièrement et occupe une grande partie de la réserve naturelle.

Objectifs

Cet inventaire, le troisième programmé sur la réserve, permettra de mesurer le rythme de progression de la marmotte et de comprendre leur dynamique d'installation. Cet inventaire a lieu tous les cinq ans, il est programmé au plan de gestion 2011-2015 (fiche opérationnelle SE20) et il a été validé par le comité consultatif le 24 février 2015. Il vous est proposé d'accueillir un/une stagiaire en BTS GPN pour une durée de 3 mois afin de réaliser ce travail de prospection.

Le stage se déroulera au cours de l'été 2015.

Le stagiaire percevra une indemnité conformément à la réglementation en vigueur. Cette dépense est inscrite au budget 2015 de la réserve.



Votre accord est sollicité.

DELIBERATION

Le Comité syndical donne un avis favorable.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL

42.2015.08 Validation de la stratégie de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et mise en relation avec le programme d'actions 2016/2018

RAPPORT

Les membres de la direction générale du syndicat mixte du Parc travaillent depuis février 2015 à un affinage et une actualisation des engagements de notre collectivité dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la charte 2013/2025 et essentiellement pour le volet 2016/2018 qui va donner lieu à l'établissement de conventions triennales avec la Région et le conseil départemental du Puy de Dôme.

Il se trouve que l'évolution du contexte législatif (Loi NOTRe), la réforme territoriale, la fusion régionale impactent naturellement et de façon non négligeable les engagements souscrits pour l'essentiel en juin 2011 et déplacent régulièrement les centres d'intérêt et les priorités de nos principaux partenaires même si les enjeux que nous avons choisis de traiter perdurent.

Par ailleurs, l'érosion inexorable des contributions statutaires, nous incite à réfléchir et innover constamment par rapport à d'autres modes de financement de l'ingénierie dont nous n'avons pas forcément le temps, ni l'opportunité d'anticiper les effets secondaires.

La région, nous a indiqué qu'elle souhaitait que notre convention d'objectifs permettant le financement d'actions spécifiques sur la période 2016/2018 soit négociée et validée avant les élections régionales et donc la fusion. Il nous a été précisé que les engagements pris dans ce cadre par la région Auvergne seraient respectés par la région élargie pour leur période de référence, soit fin 2018 quelles que soient les modifications intervenues dans les politiques régionales susceptibles de mobiliser les parcs.

Nous réfléchissons en parallèle à une configuration d'ingénierie qui nous permettrait de remplir au mieux les engagements souscrits par le syndicat mixte sur la durée en mettant en place une démarche de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences). Cela devrait nous faciliter l'utilisation des agents présents de façon pertinente, de limiter les effets du turn-over parmi les agents contractuels en CDD, d'anticiper les évolutions nécessaires (mutualisation éventuelle) et de gérer au plus près les nouveaux recrutements, soit en remplacement sur les missions pérennes, soit de façon ciblée sur les missions courtes.

Ces réflexions parallèles se recoupent régulièrement et permettent de définir une stratégie de pilotage de moyen terme qui recèle un important caractère politique en termes de décisions finales.

Il semble donc indispensable de vous proposer un séminaire de travail que nous envisageons pour la seconde quinzaine de septembre. Il vous permettrait à partir de l'ensemble des données présentées de prendre connaissance des enjeux de façon détaillée et de préparer finement la prise de décision qui s'opérera lors du DOB à la fois pour la programmation d'actions 2016/2018 et de façon plus générale quant au fonctionnement du syndicat mixte et la maîtrise de la masse salariale.

➤➤ Il vous est donc demandé d'autoriser le président à organiser cette journée d'échanges et de réflexion avec les services.

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le président à organiser cette journée d'échanges et de réflexion avec les services qui sera couplée avec le comité syndical du 5 octobre.

Nombre de voix exprimées : 134/200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-08-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-09-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.09 Définition des autorisations d'absence dont pourra bénéficier le personnel

RAPPORT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par tant droits et obligations des fonctionnaires ;
Considérant qu'il convient de réadapter ou de définir les autorisations d'absence dont pourra bénéficier le personnel de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au syndicat mixte de fixer le nombre de jours pour chaque autorisation d'absence ;

La commission « Ressources Humaines » qui s'est réunie le 13 mai dernier propose les autorisations d'absence suivantes :

PROPOSITION POUR LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE (sous réserve des nécessités de service)

Événements	Nbre de jours	Délais maximum	Observations
Naissance d'un enfant ou adoption	3 jours	Pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement	Possibilité de les accoler avec le congé paternité si celui est pris dans les 15 jours de la naissance de l'enfant sur présentation d'un justificatif
Mariage ou PACS de l'agent Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 article 59-5°	5 jours	Pris la semaine avant ou après l'évènement	Sur présentation d'un justificatif
Mariage d'un enfant	2 jours	Pris la veille ou le jour suivant l'évènement	Sur présentation d'un justificatif
Concours ou examen professionnel FPT	Durée de l'examen dans la limite d'une journée	jour de l'évènement	Sur présentation d'un justificatif et délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-09-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Événements	Nbre de jours	Délais maximum	Observations
Déménagement pour motif professionnel (changement de résidence administrative)	1 jour	jour de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Vendredi de l'Ascension et Lundi de Pentecôte	2 jours		
Don du sang – de plaquettes – don d'organes	Durée du don	Durée de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès du conjoint	3 jours	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès d'un enfant	3 jours	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif

Événements	Nbre de jours	Délais maximum	Observations
Décès père / mère	3 jours	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès frère/soeur	2 jours	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès beau-père /belle-mère	1 jour	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès grands-parents (paternel ou maternel)	1 jour	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif

Événements	Nbre de jours	Délais maximum	Observations
Hospitalisation père/mère/enfant/ Conjoint	2 jours (dans la limite de 3 fois par an)	Pour une hospitalisation supérieur ou égale à 7 jours Pour une hospitalisation supérieure à 10 jours : ½ journée de plus tous les 7 jours	Sur présentation d'un justificatif (à prendre impérativement sur la période concernée)
Maladie très grave - du conjoint - d'un enfant - père, mère	3 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative	

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Evénements	Nbre de jours	Délais maximum	Observations
Décès oncle/tante (paternel-maternel)	1 jour	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Décès petit-fils/petite-fille	1 jour	Pris au moment de l'événement	Sur présentation d'un justificatif
Enfant malade	1 fois les obligations hebdomadaires de services + un jour (soit 6 jours)	Pris le jour de l'événement	Accordées, <u>sous réserve des nécessités du service</u> pour des enfants âgés jusqu'à 16 ans compris Sur présentation d'un justificatif
Hospitalisation (ambulatoire) père/mère/enfant/ conjoint	1 jour (limité à 2 jours par an)	Pris le jour de l'événement	Sur présentation d'un justificatif

Ces autorisations d'absence seront accordées au :

- * Fonctionnaires stagiaires
- * Fonctionnaires titulaires
- * Agents contractuels (avec une ancienneté de minimum 6 mois au sein de la structure et bénéficiant d'un contrat d'1 an minimum).

Ce dossier est soumis à l'examen du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} Juillet 2015.

➤➤ **Votre avis est sollicité**

DELIBERATION

Le Comité syndical donne un avis favorable.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-09-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-10-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.10

Diagnostics et programme d'actions BV Godivelle recrutement d'un chargé de mission agri environnement

RAPPORT

Situées en tête de bassin de la Dordogne, les zones humides de La Godivelle contribuent au bon fonctionnement du réseau hydrographique et à la préservation de la qualité de l'eau. Elles constituent également des corridors écologiques de première importance au cœur des hauts plateaux du Cézallier. Ce réseau de lacs naturels et de tourbières forme un complexe exceptionnel dont l'intérêt est reconnu à plusieurs titres (Réserve naturelle, Réserve de biosphère, Natura 2000...). Des indicateurs d'eutrophisation laissent penser que l'évolution des pratiques agro-pastorales est aujourd'hui néfaste à la préservation de la ressource en eau et des milieux. Des études menées sur la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle ont déjà permis d'appréhender le fonctionnement écologique des tourbières de La Godivelle. Cependant les relations hydrologiques et hydrogéologiques avec l'ensemble du bassin versant sont encore très mal connues. D'autre part, l'état et le fonctionnement du Lac d'en Bas et de la tourbière des Chastelets ont été, jusqu'ici, très peu étudiés.

L'action consiste à mener divers diagnostics pour comprendre le fonctionnement hydrogéologique et écologique du bassin versant afin de caractériser les apports trophiques, puis de déterminer la vulnérabilité des milieux aux pressions agro-pastorales. Des modèles seront établis afin de rendre cet outil reproductible et transposable à d'autres territoires agricoles. Cette connaissance doit permettre d'établir ensuite des mesures de gestion adaptées pour préserver la qualité environnementale et la fonctionnalité des lacs et tourbières de La Godivelle, ainsi que celle des ruisseaux et zones humides associés à l'échelle du bassin versant : animation agricole pour réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur le bassin versant, sensibilisation collective des agriculteurs pour améliorer les pratiques de fertilisation, la gestion des effluents et la gestion pastorale, programme de travaux sur le bassin versant du Lac d'en Bas à définir suivant les résultats des études diagnostic.

Suite au départ de la chargée de mission « agriculture » basée dans le Puy de Dôme qui avait en charge le diagnostic, l'analyse et la définition d'un programme d'actions agricoles, à la définition d'une nouvelle stratégie pour l'agriculture au sein du SMPNRVA et aux délais impartis à la finalisation de cette étude, il apparaît nécessaire de procéder à un recrutement d'un chargé de mission « Agri-Environnement » pour une durée de 3 mois.

Ce chargé d'études aura pour missions:

- Réalisation des diagnostics agricoles chez la quinzaine d'agriculteurs concernés par le bassin versant,
- Analyse des résultats de façon concertée avec les experts du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin versant,
- Rédaction de façon concertée avec les experts ci-dessus et les Chargés de mission responsable du dossier (Conservateur de la RNN des Sagnes de la Godivelle et Chargée de mission « eau ») d'un programme d'actions visant des évolutions de pratiques chez les agriculteurs,
- Participation en simultanée et de façon cohérente à la rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 du Cézallier.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'Espace-programme « biodiversité et gestion des ressources et espaces naturels ». Sa résidence administrative sera basée dans les locaux de Murat.

Ce poste est intégralement pris en charge par les financements (Agence de l'Eau Adour Garonne, Initiative Biosphère Dordogne et MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés au projet.

➤➤ Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 3 mois, du 6 juillet au 5 octobre 2015, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-42-2015-10-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-11-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL

42.2015.11 Prolongement du contrat de Lucie Braun

RAPPORT

Le projet de territoire 2013-2025 du PNRVA annonce la mise en place d'un projet de valorisation des patrimoines.

Le conventionnement avec le CD63 et la région Auvergne a permis l'élaboration de ce projet sur l'année 2014 via une aide financière de ces collectivités partenaires.

Lucie Braun a été embauchée pour une durée de 6 mois, de Février à Juillet 2015 pour consulter les acteurs du territoire et ainsi définir précisément le contenu de ce projet. Sa mission a consisté à conduire des entretiens auprès de chargés de développement culturel des communautés de communes, responsables d'associations, élus mais aussi à animer des ateliers participatifs à destination des habitants.

Le rendu de l'étude prévu au 30 juin comprendra les grandes orientations d'un plan d'actions. Celui-ci doit pouvoir être affiné opérationnellement très rapidement de manière à solliciter des financements dès l'automne pour l'année 2016 et ce dans le contexte du renouvellement du partenariat avec la Région.

Les services du Parc ne pourront pas intégrer dans leur configuration actuelle cette phase complémentaire et néanmoins nécessaire à la mise en œuvre de ce projet nouveau et structurant pour la stratégie de territoire.

Aussi, nous sollicitons un prolongement de 4 mois du contrat de Lucie Braun, soit d'Août à fin Novembre 2015.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches pour recruter un contractuel pour une période de 4 mois à l'indice brut 379 dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-11-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-12-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL

42.2015.12 Mise en place d'un outil de gestion du temps de présence et des absences

RAPPORT

La commission budget/ressources humaines, a validé au cours de sa réunion du 24 novembre 2015 le principe de mise en place d'un outil de gestion du temps de présence et des absences. Ce sujet a également été évoqué lors de la dernière réunion du Comité Syndical du 26 février dernier dans le cadre de la présentation du compte épargne temps.

Après avoir consulté plusieurs sociétés proposant ce type de service, cinq ont répondu à l'appel d'offre, et au final c'est la société Bodet qui a été retenue. La proposition correspondait davantage à notre attente (performances du logiciel et accompagnement dans la mise en place).

Le coût du projet est le suivant :

- Fourniture et installation du logiciel et du terminal
Réalisation d'un audit sur le fonctionnement actuel.....4 334,00 €HT
- Formation de 5 personnes (administrateurs)
(VV, SM, GC, LC, GG) 2,5 jours..... 2 060,00 €HT
- Assistance, maintenance
annuelle..... 628,00 €HT

Les différents paramètres du projet ont été étudiés par la Direction Générale du Parc et acceptés par la commission budget / ressources humaines réunie le 13 mai 2015. Ces paramètres ont été déterminés au regard de la législation en vigueur.

Le projet permettra la pratique de l'horaire variable et la gestion des absences à l'aide d'un logiciel, il n'y aura plus de gestion des absences sur support papier.

L'ensemble du personnel sous contrat intégrera la nouvelle application.

La réglementation dans la fonction publique territoriale est la suivante :

Horaires variables

La possibilité de travailler selon un horaire variable peut être organisée, sous réserve des nécessités du service, après consultation du comité technique.

Cette organisation définit une période de référence au sein de laquelle chaque agent doit faire un nombre d'heures de travail correspondant à la durée réglementaire (70 heures pour une quinzaine).

Un dispositif dit de "crédit-débit" peut permettre le report d'un nombre limité d'heures de travail d'une période sur l'autre.

Ce dispositif précise le maximum d'heures pouvant être inscrit au débit ou au crédit d'un agent :

- pour une période de référence d'un mois, ce plafond ne peut pas être fixé à plus de 12 heures.

L'organisation des horaires variables doit être tenir compte des missions spécifiques des services et des heures d'affluence du public. Elle doit comprendre :

- une vacation minimale de travail ne pouvant être inférieure à 4 heures par jour,
- ou des plages fixes d'une durée minimale de 4 heures par jour, au cours desquelles la présence de la totalité du personnel est obligatoire, et des plages mobiles, à l'intérieur desquelles l'agent choisit quotidiennement ses heures d'arrivée et de départ.

Un décompte du temps de travail accompli chaque jour par agent est effectué (pointage sur terminal situé à Montlosier ou badgeage virtuel).

La durée de travail

La durée maximale de travail effectif est de 10 h par jour

La durée hebdomadaire de travail effectif ne doit pas excéder 48 heures et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures, et le repos minimum quotidien ne peut pas être inférieur à 11H.

L'amplitude maximale de la journée de travail est de 12H.

Une pause est obligatoire à l'issue d'une période de travail effectif de 6 heures.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-12-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

L'ensemble de ces règles a été respecté dans le cadre du paramétrage du logiciel.

L'amplitude maximale de la journée de travail : 7H30 -> 19H30

Plages fixes : 9H30->11H30 et 14H00-> 16H00

La pause pour le déjeuner est fixée à 1H00 minimum

Le débit / crédit périodique maximal est fixé à 12 heures

Le débit / crédit total est fixé à 40 heures

Le cumul des heures travaillées sera calculé au temps réel, et des alertes seront mises en place par rapport à la législation du travail.

La gestion des absences :

Les motifs d'absence sont les suivants :

Congés payés

Congés exceptionnels (autres qu'enfant malade) (*)

Enfants malades (*)

Compte épargne temps

Récupérations

Maladie(*)

Accident du travail (*)

Formation (*)

Disponibilité (*)

Maternité (*)

Congés pathologiques (*)

Paternité (*)

Congés d'adoption (*)

Congés parental (*)

Mission

(*) ces absences sont gérées directement par le service RH.

Les compteurs d'absence permettront de connaître le solde :

Des congés payés

Des récupérations

Du compte épargne temps

Des jours enfants malades (le cas échéant)

Les circuits de demandes d'absence :

Agents -> responsable de service -> RH

Responsables de service -> Directrice -> RH

Une phase test sera mise en place prochainement (une quinzaine d'agents avec différents profils) et le dispositif pourrait démarrer début octobre pour l'ensemble de l'équipe.

Ce projet a été transmis pour avis au comité Technique Paritaire du Centre de gestion du Puy de Dôme.

➡➡ Il vous est donc demandé d'autoriser la mise en place de l'outil de gestion du temps de présence et des absences dans les conditions précisées dans le présent rapport.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 132

Contre : 0

Abstention : 2

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-12-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-13-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.13

Remplacement sur le poste de chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme sur le Puy de Dôme

RAPPORT

Pour faire suite au départ d'Elise SONNET le 12 juin 2015, qui était en charge de l'agriculture et du pastoralisme sur le territoire du Parc des Volcans dans le département du Puy de Dôme, il vous est proposé de procéder à son remplacement.

Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme Développement Economique, le (la) chargé(e) de mission remplaçant (e) devra travailler en transversalité avec l'équipe du SMPNRVA pour mettre en oeuvre :

Des actions pastorales :

Il ou elle devra définir et accompagner le développement et la valorisation du pastoralisme dans le Parc des Volcans d'Auvergne, à travers différentes actions :

- L'élaboration d'un projet pastoral à l'échelle du territoire du Parc et de ses 4 massifs pastoraux ;
- L'appui à l'émergence d'une fédération des estives d'Auvergne ;
- Le Suivi des groupements pastoraux sur la partie Puy-de-Dôme du Parc :
 - Contrat territorial d'agriculture durable avec le CG 63 (subventions pour l'emploi des bergers et l'aménagement des estives)
 - Appui ponctuel aux éleveurs
 - Défense de l'éligibilité à la MAEC « entités collectives ».

Des actions « prairies permanentes » :

- Organisation du Concours Prairies Fleuries
- Organisation de la formation « Reconnaître et gérer la flore de vos prairies »
- Suivi/Participation aux actions des partenaires en faveur d'une gestion durable des prairies permanentes
- Mise en place et animation d'une « cellule assistance technique » prairies fleuries

Des actions agri-environnement :

- Contractualisation des MAEC « estives collectives » dans le cadre des PAEC, mise en œuvre en 2016

Le ou la Chargé(e) de mission sera de formation de BAC +3 à BAC +5 avec des connaissances affirmées en :

- Agriculture, pastoralisme, agronomie, politiques agricoles et dispositifs d'accompagnement.
- Environnement, botanique, gestion de l'espace.
- Aménagement du territoire et développement local.

Une expérience de 1 à 3 ans minimum est demandée. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, une collectivité territoriale ou un organisme agricole serait appréciée.

Il (elle) sera basé(e) au siège social du Syndicat mixte du Parc des Volcans, à Montlosier

Le financement de ce poste est apporté par les contributions statutaires.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme pour un contrat de 2 ans, avec possibilité de renouvellement par période d'un an, sur la base de l'indice Brut 405 à compter du 1^{er} septembre 2015 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du Bureau du 9 avril 2015 du fait de modifications substantielles intervenues dans le contenu des missions dévolu à l'agent.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-42-2015-13-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à recruter un(e) chargé(e) de mission agriculture et pastoralisme pour un contrat de 2 ans dans les conditions du rapport.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-42-2015-14-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2015.014

Création d'un poste d'animation Leader Cantal

RAPPORT

Véronique Lang, en charge de l'animation du programme Leader Volcans d'Auvergne sur la partie cantalienne du GAL, a été recrutée le 1^{er} septembre 2014 pour renforcer l'équipe d'animation gestion du programme européen. Il s'agissait notamment de pallier au surplus de travail lié à la période de transition des fonds européens : finalisation et clôture du programme Leader 2007-2014 et construction du nouveau programme Leader 2015-2020. Son contrat d'une durée d'un an s'achève le 31 août 2015.

Par ailleurs, le GAL est en attente d'une réponse de l'autorité de gestion (Région Auvergne) quant à sa candidature à l'appel à projet régional Leader 2015-2020. Cette décision devrait intervenir mi-juillet 2015. Afin de poursuivre l'animation du programme Leader sur la partie cantalienne du GAL, il vous est proposé de procéder au recrutement d'un chargé de mission animation Leader Cantal.

Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice du Parc, de la responsable de l'Espace Programme Développement Economique et du coordonnateur de l'équipe d'animation Leader, la chargée de mission devra travailler sur les missions suivantes :

Mise en œuvre du programme Leader 2015-2020 :

- Conventonnement avec l'autorité de gestion et l'Agence de Services et de Paiement;
- Définition de la nouvelle démarche d'évaluation du programme ;
- Construction de la nouvelle stratégie de communication avec réalisation des différents supports ;
- Mise en place d'un atelier forum de lancement du nouveau programme 2015-2020.

Animation du programme Leader 2015-2020 sur la partie cantalienne du GAL :

- Accompagnement des porteurs de projets éligibles (aide à la définition et à la formalisation des projets, recherche de cofinancements, montage des dossiers de demande de subvention Leader, etc.) ;
- Organisation et animation avec le coordonnateur Leader des réunions des comités technique et de programmation ;
- Animation de la cellule évaluation et mise en œuvre/suivi de la démarche ;
- Participation aux réseaux des territoires cantaliens (Pays Haut-Cantal Dordogne et dans une moindre mesure Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et Pays d'Aurillac) ;
- Participation aux réseaux régionaux type réseau rural Auvergne ;
- Animation d'un groupe technique spécifique autour de la fiche action 3 PROJETS COLLECTIFS/ Economie Sociale et Solidaire

L'agent sera basée à l'antenne cantalienne du Syndicat mixte du Parc des Volcans, à Murat.

Le financement de ce poste est assuré à 80% par les fonds Leader. 20% reste à la charge du Syndicat mixte du Parc.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président, sous réserve de la validation de la nouvelle candidature Leader par l'autorité de gestion, à créer un CDD de 2 ans pour l'animation Leader Cantal, sur la base de l'indice Brut 430 à compter du 1^{er} septembre 2015 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-42-2015-14-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président, sous réserve de la validation de la nouvelle candidature Leader par l'autorité de gestion, à créer un CDD de 2 ans pour l'animation Leader Cantal, dans les conditions du rapport.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-43-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

43

ADHESIONS ET DESIGNATIONS

43.2015.01 Désignation de représentants au sein de divers organismes ou commissions

RAPPORT

Suite aux élections départementales de 2015 et au départ de M. Lascaux du comité syndical, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants Parc pour certains de nos partenaires extérieurs. Seuls les noms dans les cases grisées sont à modifier ou compléter.



Il vous est proposé de procéder aux désignations des représentants pour les organismes concernés (cases grisées).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

n°	Organisme	Nb	titulaire 1	Suppléant 1	titulaire 2	Suppléant 2	titulaire 3	Suppléant 3	Appui Technique
1	Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal	Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages"	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe	Françoise VAUCHE	MAURS Philippe			Aimie Bley ou Christine Montoloy
2	Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Puy de Dome	Spécialité "Nature" spécialité "Sites et paysages" Spécialité "Unités touristiques nouvelles"		Aymeric BONNIER		Aymeric BONNIER	MARION Francois	Agnès MOLLON	Cécile Birard / Christine Montloy / Isabelle Blanc
4	Réserves naturelles de France	1T / 1S	LEROY Thierry	ROUX Daniel					Thierry Leroy
5	comité consultatif de la Réserve de Chaudefour	1.	GAY Lionel						Eric Vallé
6	comité consultatif des Réserves de la Godivelle et de la Jacquette	1	Nicole. ESBELIN puis Bernard SAUVADE						Thierry Leroy
7	Comité consultatif de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy	1	MARION François						Thierry Leroy
8	Commission Départementale de la Faune Sauvage								Philippe Boichut (pour avis expert)
9	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Alagnon	1	Daniel Chevaleyre						Nadège Guimard

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sioule	1	MOLLON Agnès						Nadège Guimard
11	Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Allier Aval	1	MOLLON Agnès						Nadège Guimard
13	Comité de pilotage Contrat territorial Veyre Lac d'Aydat	1	BOYER Jean Marc						Nadège Guimard
15	Commission départementale des carrières du Puy de Dôme	1	François Marion						
17	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Clermont Dôme	1	BLANC Isabelle						Marie Noelle Basmaison
18	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement CPIE Cantal	1	MERIGOT Dominique						Marie Noelle Basmaison
19	Comité de programmation LEADER	1T / 1S	DELCROS Bernard	MANSANA ROCHE Jocelyne					
21	Syndicat mixte de gestion du centre de découverte des tourbières	1T / 1S	SERRE Roger	BONNIER Aymeric					Philippe Boichut
24	CDESI Puy de Dôme Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CG63)	1	GAY Lionel						Eve Alcaide

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

25	CDESI Cantal Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CG15)	1	MERIGOT Dominique						Eve Alcaide
26	Association Cheval Auvergnat								Elise SONNET
27	Collectif Régional d'Education à l'Environnement CREE	1							BASMAISON Marie Noelle
29	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Cantal	1	RISPAL Bernard						Ghislaine Pradel
30	Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) Puy de Dôme	1	Roger SERRE						Elise SONNET
31	Association Française de Pastoralisme (AFP)								PRADEL Ghislaine
32	Association Petite Région Artense Cézallier	1	MARION François						
33	Association Petite Région Sancy Rochefort	1	BOYER Jean Marc						
34	Association Tradition Salers	1	MARION François						Mael Cabé
35	LEGTA de Marmilhat	1T / 1S	MOLLON Agnès	BONNIER Aymeric					

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

36	LEPA de Rochefort Montagne	1T / 1S	MARION François	SERRE Roger					
37	Fédération des Parcs Naturels de France	2T / 1S	GARDES Roger	BLANC Isabelle	MOLLON Agnès				
38	Comité de pilotage de la Marque Parc	2T / 2S	Agnès Mollon	MONIER Alexis	Guy GATIGNOL	D Chevaleyre, ,	M Maisonneuve	Françoise VAUCHÉ	Mael Cabé
39	Association Montagne du Massif Central	1	GAY Lionel						
40	Centre d'Etudes Forestières du Puy de Dômes (CETEF)	1	VIGUES Nicole						Elise SONNET
41	Association auvergnate de certification forestière (AACF)	1	VIGUES Nicole						Elise SONNET
43	Commission communale d'aménagement foncier (CCAF)								PRADEL Ghislaine
44	Conservatoire Espaces Naturels (CEN)	1T / 1S	MOLLON Agnès	BONNIER Aymeric					
45	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 63	1	MOLLON Agnès						
46	Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 15	1	VERGER Jean Paul						
47	Association Gentiane		MARTINIÈRE Anne Marie						

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

49	Association Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA)	1	GARDES Roger	BLANC Isabelle					
50	Comité Régionale de Développement Touristique d'Auvergne CRDTA (SPOT intégré)	2T	Agnès MOLLON		LORENZO Pascal				
53	La maison de l'Europe en Auvergne	1T / 1S	GARDES Roger	BOYER Jean Marc					
54	IPAMAC	3T	GARDES Roger		MOLLON Agnès		MAISONNEUVE Marc		
55	Pays du Grand Sancy	1	SERRE Roger						
56	Pays d'Issoire Val d'Allier Sud	1T / 1S	BRUGIERE Gérard	GOUTTEBEL Sébastien					
57	CNAS	1T	GARDES Roger						Stéphanie Mignot
59	CERAPCOOP	1T	BRUGIERE Gérard						
60	CLIS St Sauves	1T	BOYER Jean Marc						
61	Charte européenne du tourisme durable (CETD)	1T / 1S	Françoise VAUCHE	MOLLON Agnès					Eve ALCAIDE
63	Commission de conciliation Urbanisme	1	GOUTTEBEL Sébastien						
64	Pateforme 21	1T / 1S	GATIGNOL Guy	MAISONNEUVE Marc					
65	MACEO	1	LORENZO Pascal						

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

66	Rando Accueil								Eve ALCAIDE
67	Pole AOP fromagère Massif Central	1T / 1S	ROUX Daniel	VERGER Jean Paul					Ghislaine PRADEL
68	LEADER France	1T	DELCROS Bernard						Jérémie Craipeau
69	Covoiturage Auvergne	1T	MOLLON Agnès						
70	RELET	1T/1S	DELCROS Bernard	VIGUES Nicole					
71	Comité exécutif de suivi du dossier Patrimoine Mondial UNESCO	2T/2S	GARDES Roger	Jean Marc BOYER	MOLLON Agnès	VAURILLON Dominique			
72	ADUHME	1T/1S	MOLLON Agnès	Catherine HOARAU					
73	Fédération EUROPARC	1T	GARDES Roger						
74	Commission de suivi du site des Balusseaux	1T/1S	BOYER Jean Marc	SERRE Roger					
75	Commission Locale de l'Eau SAGE Dordogne AMONT	1T	GATIGNOL Guy						
76	Association Auvergne nouveau Monde		LORENZO Pascal	BONNIER Aymeric					

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président sont validées et converties en délibération

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-44-2015-01-DE
Date de télétransmission : 10/07/2015
Date de réception préfecture : 10/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

44

PARTENARIATS

44.2015.01

Convention de partenariat tripartite avec le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne

RAPPORT

La gestion concertée des sports de nature en expérimentant la planification, l'évaluation et le suivi de ceux-ci sur les territoires Parc rassemble des préoccupations communes des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux Livradois Forez et Volcans d'Auvergne et du Comité régional Olympique et Sportif d'Auvergne, des Ligues et comités sportifs concernés.

Ensemble, Ils souhaitent sensibiliser aux enjeux spécifiques identifiés dans les Chartes de Parcs, notamment en matière de **préservation et valorisation des patrimoines, les pratiquants, les professionnels, les associations, les jeunes, les scolaires.**

Pour ce faire, les 2 syndicats mixte de Parc proposent un accompagnement vers des pratiques éco-responsables et la mise en place d'actions de sensibilisation au travers de journées de formation et d'outils de sensibilisation à destination des acteurs du monde des sports de pleine nature.

La présente convention a pour objet d'améliorer les échanges d'informations entre les Parcs et le CROS Auvergne. Les échanges porteront notamment sur le développement de méthodologies adaptées aux enjeux de territoires et sur le transfert d'expériences.

Les 3 partenaires se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année 2015 et se sont mis d'accord sur les termes de la convention ci jointe.



Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention cadre de partenariat

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à signer cette convention cadre de partenariat.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-44-2015-01-DE
Date de télétransmission : 10/07/2015
Date de réception préfecture : 10/07/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 juin 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 mai 2015, s'est réuni le 19 juin 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	LEPETIT	2	3
BRESSON	2			5
BRUGIERE	1			6
COURTADON	8			14
DELCROS	8	OUGIER VIGUES	1 2	25
ESBELIN	8			33
GARDES	1	DESCOEUR RODDE	2 8	44
GATIGNOL G	1			45
GAY	8	BRUT	2	55
GOULESQUE (suppléant)	1			56
GOUTTEBEL	1	FERRE	1	58
HOARAU	2			60
HUSSER	1	DELCOUDERC JUILLARD	2	63
MAISONNEUVE	16	HARKATI	16	95
MANSANA ROCHE	2	PONCHET PASSEMARD CHABRIER	2 1	100
MARION	1			101
MARTINIERE	2			103
MAURS	1	GREGOIR	2	106
MERIGOT	1	PELISSIER	1	108
MOLLON	16			124
MONCOURIER	2			126
MONIER	1			127
RANDANNE (suppléant)	1			128
RISPAL	1			129
SERRE R	2			131
TIBLE	1			132
VAUCHE	1			133
VAURILLON	1			134

Nombre de voix total : 134 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-A-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

A **AVIS**
A.2015.01 Avis du SMPNRVA relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Loubeyrat

RAPPORT

La commune de Loubeyrat a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en avril 2015 par délibération du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le SMPNRVA, en tant que Personne Publique Associée, dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le SMPNRVA a reçu le projet de PLU arrêté le 14 avril 2015 et a procédé à son examen.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier Ministre. La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du PNRVA pour une durée de douze ans. Le territoire du PNRVA couvre 150 Communes (dont 84 dans le Cantal et 66 dans le Puy-de-Dôme) pour une superficie de 390 000 hectares.

Par délibération, le Conseil Municipal de la commune de Loubeyrat a approuvé la Charte 2013>2025 du PNRVA et adhéré au Syndicat Mixte, concrétisant l'adhésion de la Commune au périmètre réglementaire de PNR.

Le projet de PLU de la commune de Loubeyrat repose sur trois orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > Un territoire d'accueil : développement de vocation d'habitat.
- > Un territoire vivant : amélioration et mise en valeur du cadre de vie.
- > Un territoire soucieux de l'environnement : préservation, mise en valeur des paysages et des espaces naturels.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du SMPNRVA décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Loubeyrat, assorti des recommandations suivantes :

> Assurer une prise en compte des éléments de petit patrimoine bâti :

Le petit patrimoine (croix, fontaines, lavoirs, etc.) occupe une place importante dans le paysage rural. Ces éléments identitaires sont les témoins de l'histoire communale et des savoir-faire locaux.

Nous proposons que le diagnostic de PLU répertorie les éléments de petit patrimoine non protégé sur le territoire communal. D'autre part, l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme peut être utilisé pour cartographier et protéger ces objets au plan de zonage.

> Compléter le règlement afin de mieux encadrer les constructions, les formes urbaines et les aménagements :

Le choix d'un règlement plus détaillé permet de mieux encadrer les constructions et les aménagements et ainsi veiller à la qualité des projets et à leur intégration paysagère.

> Assurer une meilleure prise en compte de la TVB (Trame verte et bleue) et du patrimoine boisé :

Les milieux boisés (forêts, haies, ripisylves, alignements d'arbres, etc.) constituent des réservoirs de biodiversité contribuant à la mise en œuvre de la TVB. Ces milieux ont été identifiés dans le diagnostic mais ils ne font pas l'objet d'une traduction réglementaire. Nous encourageons la commune à utiliser les outils permettant d'identifier les milieux boisés, notamment au plan de zonage : classement en zones N, Espaces Boisés Classés (EBC), article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme, etc.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20150619-A-2015-01-DE Date de télétransmission : 24/06/2015 Date de réception préfecture : 24/06/2015
--

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Par exemple, l'outil Espace Boisé Classé (EBC) pourrait être utilisé pour identifier et protéger l'alignement d'arbres du château de Chazeron.

Enfin, nous recommandons de tendre vers une traduction plus fine de la Trame verte et bleue via l'utilisation de zonages indicés accompagnés de réglementations précises relatives à la protection spécifique de ces milieux (par exemple Nco : corridor écologique, Nzh : zones humides, Azh : zones humides présentant un intérêt agricole, Ab : zone agricole bocagère, etc.).

(cf Avis technique joint en annexe)

➤➤ **Il est proposé au Comité Syndical de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Loubeyrat.**

DELIBERATION

Le Comité syndical donne un avis favorable sur le projet de PLU de Loubeyrat.

Nombre de voix exprimées : 134 /200

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 19 JUIN 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20150619-A-2015-01-DE
Date de télétransmission : 24/06/2015
Date de réception préfecture : 24/06/2015